Quatre-vingt-sixième année. — N° 62. Le Numéro : 15 francs. Lundi 15 et Mardi 16 Mars 1954.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des **AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition **COMPLÈTE** comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

Vient de paraître :

Le décret n° 54-82 du 22 janvier 1954 et la lettre du 17 février 1954 relatifs au

MARCHES DE L'ETAT
Interdiction de commandes à certaines entreprises.

ont fait l'objet d'un fascicule spécial portant le n° 54-27 S, mis en vente ou expédié franco par la Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris (7e), au prix de **10 F.**

(Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal [C. C. P. Paris 9063-13].)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère de la justice.

Arrêtés portant nominations, mutations, mise en disponibilité et acceptation de démission (administration pénitentiaire) (p. 2508).

Ministère des affaires étrangères.

Décret du 11 mars 1954 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 2508).

Ministère de l'intérieur.

Décrets du 15 mars 1954 portant nomination et promotion de sous-préfets (p. 2508).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Décrets du 11 mars 1954 portant nomination et annulation dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 2509).

Liste d'aptitude au grade de contrôleur de 3e classe de l'administration de l'aéronautique (p. 2509).

Liste de classement pour le grade d'ingénieur de 3e classe des travaux de poudreries (p. 2509).

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs (service des essences des armées) (p. 2509).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 54-277 du 10 mars 1954 portant modification de la liste des produits agricoles originaires des territoires d'outre-mer de l'Union française exonérés, à l'importation, du payement de la taxe à la production et *arrêté* du 10 mars 1954 portant modification de la liste des produits agricoles légèrement transformés passibles de la taxe à la production au taux réduit (p. 2510).

Décret du 10 mars 1954 portant fixation du chiffre limite en matière de cessions amiables d'immeubles appartenant à l'Etat (p. 2510).

Décret n° 54-278 du 13 mars 1954 portant autorisation de dépenses à titre d'avances en excédent des crédits ouverts (Industrie et commerce) (p. 2510).

Décret du 15 mars 1954 portant avancement et mutation d'un trésorier-payeur général (p. 2511).

Arrêté portant affectation définitive au ministère des finances et des affaires économiques d'une partie de l'immeuble domanial dit Maison des syndicats, situé à Fort-de-France (Martinique) (rectificatif) (p. 2511).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 15 mars 1954 portant nomination d'un professeur (enseignement supérieur) (p. 2511).

Arrêtés portant nominations, titularisations et acceptation de démissions :

Architecture (p. 2511).
Enseignement supérieur (p. 2511).
Musées de France (p. 2511).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret du 15 mars 1954 portant nomination du président du conseil d'administration de la Compagnie générale transatlantique (p. 2511).

Arrêté du 10 mars 1954 portant délégation de signature (p. 2511).

MARINE MARCHANDE

Arrêté portant modification des attributions des différents services et directions de l'administration centrale de la marine marchande (p. 2512).

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêté du 27 février 1954 fixant le montant de diverses taxes en matière de registre du commerce (p. 2512).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 3 mars 1954 fixant les bases de calcul et les limites des frais de gestion des caisses mutuelles d'allocations familiales agricoles pour l'exercice 1954 (p. 2512).

Circulaire n° 18 ASM/7 du 4 mars 1954 relative aux bases de calcul et aux limites des frais de gestion des caisses d'allocations familiales agricoles pour l'exercice 1954 (p. 2513).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêtés portant inscription au tableau d'avancement, promotion, attribution de rappel, classement, mises en position de mission, admission à la retraite et modifiant les dispositions d'un précédent arrêté :

Administrateurs (p. 2513).

Agriculture (p. 2513).

Elevage et industries animales (p. 2513).

Travaux publics (p. 2513).

Tour de service outre-mer des fonctionnaires civils appartenant aux cadres régis par décret (additif) (p. 2514).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêtés du 2 mars 1954 approuvant les statuts modifiés de caisses de prévoyance et de retraites (p. 2514).

Arrêtés du 10 mars 1954 approuvant les statuts et la fusion de sociétés mutualistes (p. 2514).

Arrêté rapportant l'arrêté du 26 février 1954 en ce qui concerne la désignation des représentants du régime d'assurance vieillesse des professions libérales à la commission nationale d'appel des conflits d'affiliation aux caisses d'allocation vieillesse des non-salariés (p. 2514).

Ministère de la reconstruction et du logement.

Arrêté du 15 mars 1954 modifiant les dispositions d'un précédent arrêté portant délégation de signature (p. 2515).

Arrêté portant homologation d'indices de majoration applicables aux prix des barèmes : « Industrie de la confection et ateliers de tailleurs, couturières et modistes », « Mobilier et matériel de bureau », « Boutonnerie », « Métaux non ferreux », « Matériel de concassage et agglomération de charbon », « Canalisations en acier », « Agencements de magasins » (rectificatif) (p. 2515).

Arrêté portant admission à la retraite (services extérieurs) (p. 2515).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêté du 25 février 1954 fixant la date des élections pour le renouvellement des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (p. 2514).

Arrêtés portant nominations (office national des anciens combattants et victimes de la guerre) (p. 2514).

Nominations à des emplois réservés (p. 2515).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunion de commission (p. 2515).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Convocations de commissions et de la conférence des présidents. — Réunion de commission (p. 2517).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions (p. 2517).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis relatifs à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 2518).

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES

Avis de concours pour l'admission à l'école du service de santé militaire et à l'école principale du service de santé de la marine (p. 2535).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux importateurs de tomates originaires et en provenance d'Espagne (p. 2518).

Avis relatif au tirage de la onzième tranche de la loterie nationale 1954 (p. 2518).

Machines à timbrer : Autorisations et retraits (p. 2519).

Statistique mensuelle des vins et cidres (février 1954) (p. 2531).

Tableau de la production et du mouvement des alcools (décembre 1953) (p. 2528).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Avis relatif à l'organisation de concours de conducteur de chantiers des ponts et chaussées (p. 2533).

Tarifs de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 2533).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs de tomates originaires et en provenance d'Espagne (p. 2518).

Avis relatif au concours d'admission, en 1954, à l'école primaire de sylviculture des Barres (p. 2532).

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Avis de concours pour l'emploi d'inspecteur des directions régionales de la sécurité sociale (p. 2532).

Avis d'un examen professionnel pour l'emploi d'inspecteur des directions régionales de la sécurité sociale réservé aux fonctionnaires dégagés des cadres (p. 2532).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de concours pour le recrutement de deux rédacteurs au centre hospitalier de Pau (Basses-Pyrénées) (p. 2532).

Annonces (p. 2536).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

PUBLIÉS EN ANNEXES

Assemblée nationale. — Annexes : feuilles 37 et 38 (session de 1953) (*pour l'édition complète*). (Voir le sommaire des annexes au *Journal officiel* du mardi suivant.)

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

PUBLIÉS EN ANNEXES

Feuille 10 (*pour l'édition complète*).

Rapport d'enquête sur l'accident d'aviation survenu à Fethiye (Turquie) le 3 août 1953 (pp. 149 à 154).

SOMMAIRE DES DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

publiés du 8 au 11 mars 1954.

ASSEMBLEE NATIONALE

Feuille 35.

Travaux d'alimentation en eau. — Création d'un fonds d'amortissement et de péréquation des charges des collectivités locales. — Proposition de loi de M. Alexis Jaubert (*suite*)..... p. 1089

Constitution. — Revision du titre VIII. — Proposition de résolution de M. Dronne..... p. 1105

Election des membres de l'Assemblée nationale. — Proposition de loi de M. Dronne..... p. 1106

Agents techniques et chefs de district des eaux et forêts. — Octroi de points indiciaires supplémentaires. — Proposition de loi de M. Meck..... p. 1110

Attribution d'indemnisation et exonération des impôts et des cotisations d'allocations familiales pour les sinistrés du département de l'Ariège. — Proposition de résolution de Mme Estachy..... p. 1111

Réparation des dommages de guerre. — Rapport par M. Coudray ..... p. 1111

Redressement économique et financier. — Avis..... p. 1112

Installation obligatoire d'un dispositif d'ouverture automatique dans les immeubles d'habitation. — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont..... p. 1113

Rétablissement des anciens taux d'échange blé-pain, blé-farine, farine-pain — Rapport par M. Verneuil..... p. 1114

Aide aux agriculteurs victimes de l'orage du 16 mai 1953 dans différentes communes de la Charente. — Proposition de résolution de M. Maurellet..... p. 1114

Aide aux aveugles et grands infirmes. — Complément de la loi n° 49-1094 du 2 août 1949. — Proposition de loi de M. Guislain..... p. 1115

Trésorerie des hôpitaux et hospices publics. — Proposition de loi de M. Guislain..... p. 1115

Utilisation des crédits ouverts pour le relèvement des indices des receveurs buralistes fonctionnaires. — Abrogation du décret n° 53-400 du 11 mai 1953. — Proposition de résolution de M. Deliaune..... p. 1115

Réalisation des projets relatifs au thermalisme. — Proposition de résolution de M. Segelle..... p. 1116

Suppression de sociétés indigènes de prévoyance et remplacement par des sociétés de production agricole. — Proposition de loi de M. Yacine Diallo..... p. 1116

Rétablissement des allocations d'assistance à la famille. — Proposition de résolution de M. Bouxom..... p. 1117

Exercice de la profession d'avocat. — Nullité des actes dits loi n° 2525 du 26 juin 1941 et loi n° 2691 du 26 juin 1941. — Avis par M. Prélot..... p. 1117

Entreprises publiques à caractère industriel et commercial. — Modifications. — Proposition de loi de M. Armengaud ..... p. 1118

Feuille 36.

Entreprises publiques à caractère industriel et commercial. — Modifications. — Proposition de loi de M. Armengaud (*suite*) ..... p. 1121

Création d'un corps d'adjoints techniques dans l'administration des eaux et forêts. — Rapport par M. Loustau. p. 1121

Codification des textes sur le chômage. — Extension à l'Algérie du décret du 6 mai 1939. — Proposition de loi de M. Fayet..... p. 1122

Réparation en partie des dommages causés aux victimes de la loi de Vichy du 12 mai 1941. — Rapport par M. Cherrier ..... p. 1123

Protection des boissons françaises contre les produits similaires d'origine étrangère. — Proposition de loi de M. Verneuil ..... p. 1123

Attribution du traitement des fonctionnaires stagiaires à tous les élèves des écoles normales supérieures. — Modification de la loi n° 48-1314 du 26 août 1948. — Rapport de M. Deixonne..... p. 1124

Création du bureau de recherches géologiques, géophysiques et minières de la France métropolitaine. — Avis.... p. 1126

Aménagements fiscaux. — Avis..... p. 1126

Sauvegarde de la vie humaine en mer. — Avis..... p. 1127

Interdiction d'utiliser les crédits ouverts pour les anciens combattants et victimes de la guerre. Abrogation du décret n° 53-400 du 11 mai 1953. — Proposition de résolution de M. de Benouville..... p. 1129

Assistance médicale gratuite. — Modification de la loi du 18 juillet 1893. — Avis..... p. 1129

Institution d'un système d'allocations familiales pour les marins pêcheurs. — Avis..... p. 1129

Traitement des alcooliques dangereux. — Avis..... p. 1129

Institution de la Haute Cour de justice. — Modification de l'ordonnance du 18 novembre 1944. — Avis..... p. 1130

Mise à l'étude d'un projet routier de grand itinéraire entre la Rochelle - Châteauroux - Zurich. — Rapport par M. Regaudie ..... p. 1130

Ratification de la convention n° 97 concernant les travailleurs migrants. — Avis par M. Pinvidic..... p. 1131

Code des pensions; modification de l'article 130. — Proposition de loi de M. Demusois ..... p. 1131

Fonctionnaires non logés; bénéfice des dispositions du décret n° 48-1572 du 9 octobre 1948. — Proposition de loi de M. Cristofol ..... p. 1131

Fixation des contingents de décorations sans traitement attribués aux administrations publiques. — Prorogation d'une année des dispositions de la loi du 19 juillet 1948. — Rapport par M. Minjoz ..... p. 1132

Code des pensions civiles et militaires. — Suppression de l'alinéa 4 de l'article 26. — Proposition de loi de M. Demusois ..... p. 1132

Aide aux sinistrés des gelées qui ont ravagé le département de l'Aude. — Proposition de résolution de M. Fabre.... p. 1132

Indemnité pour difficultés d'existence. — Abrogation des dispositions du décret n° 53-402 du 11 mai 1953. — Proposition de résolution de M. Hettier de Boislambert..... p. 1132

Création d'une taxe spéciale sur les ventes d'appartements. — Proposition de loi de Mme de Lipkowski ..... p. 1133

Déduction du prix du blé de la prime de modernisation et de la taxe de résorption. — Proposition de loi de M. Waldeck Rochet ..... p. 1133

Fixation des contingents annuels de décorations de Légion d'honneur et de médaille militaire avec traitement accordées aux militaires de l'armée active des services de la France d'outre-mer et des services pénitentiaires coloniaux. — Rapport par M. Henri Bouret..... p. 1133

Délais de dépôt et de discussion des rapports aux commissions. — Modification des articles 29 et 30 du règlement de l'Assemblée nationale. — Proposition de résolution de M. Legaret ..... p. 1134

Ratification de la convention internationale du travail n° 101 concernant les congés payés dans l'agriculture. — Rapport par M. Boscary-Monsservin ..... p. 1134

Etatisation des entreprises publiques. — Abrogation des décrets du 11 mai 1953. — Rapport par M. Gazier..... p. 1135

Statut général du personnel des communes. — Dispositions transitoires pour l'application de la loi du 28 avril 1952. — Proposition de résolution de M. Delbez..... p. 1135

Introduction de la langue « esperanto » dans les programmes d'enseignement public et proposition de cette langue tant à l'O. N. U. qu'à l'assemblée consultative européenne comme langue de communication universelle. — Proposition de résolution de M. Lefranc..... p. 1136

Codification des textes législatifs concernant les mines, minières et carrières — Projet de loi..... p. 1137

Pêche à la ligne. — Modification de la loi du 15 avril 1829. — Proposition de loi de M. Lefranc..... p. 1137

Attribution de secours aux sinistrés des inondations des vallées du Doubs et de la Saône. — Proposition de résolution de M. Pierre-Fernand Mazuez..... p. 1138

Exonération de la contribution foncière à certaines personnes âgées de plus de soixante-cinq ans. — Proposition de loi de M. François Bénard ..... p. 1138

Institution de la taxe d'encouragement à la production textile. — Abrogation de la loi du 15 septembre 1943. — Proposition de loi de M. Malbrant..... p. 1138

Licenciement d'agents du réseau ferré corse. — Annulation de l'arrêté ministériel du 28 février 1953. — Proposition de résolution de M. Faggianelli ..... p. 1139

Aide aux victimes de l'orage du 16 juillet 1953 dans le département de la Charente. — Proposition de résolution de M. Maurellet ..... p. 1139

Mesures pour le règlement des impôts des agriculteurs — Proposition de résolution de M. Baylet..... p. 1140

Assurés des professions non agricoles. — Amélioration du régime des prestations journalières fixé à l'article 22 de l'ordonnance n° 45-2454 du 19 octobre 1945. — Proposition de loi de Mme Vermeersch ..... p. 1140

Versement d'allocations familiales aux enfants de quinze ans et au-dessus sans travail. — Proposition de loi de Mme Prin ..... p. 1140

Revision des homologations des services de la Résistance. — Proposition de résolution de M. Gailliemin ..... p. 1140

Institution d'une allocation vieillesse pour les personnes non salariées. — Complément à l'article 13 de la loi n° 48-101 du 17 janvier 1948 en faveur des déportés et internés résistants politiques. — Proposition de loi de M. Charret. p. 1141

Situation au 31 décembre 1952 de la caisse des dépôts et consignations. — Rapport..... p. 1141

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 8 mars 1954:

Est nommé sous-chef d'atelier (6e classe) à la maison centrale de Melun: M. Thibault (Gaston), surveillant (1re classe) à la maison centrale de Melun.

Sont nommés sous-chefs d'atelier (7e classe):

Au pénitencier agricole de Casabianda:

M. Tollemer (Gilbert), surveillant (1e classe) au pénitencier agricole de Casabianda.

M. Giacobbi (Michel), ouvrier libre au pénitencier agricole de Casabianda.

Aux prisons de Fresnes: M Tullie (Robert), surveillant auxiliaire aux prisons de Fresnes.

Par arrêté du 8 mars 1954:

Sont mutés, par nécessité de service, en la même qualité:

A la maison d'arrêt de Rodez: M. Teissier (Paul), surveillant (3e classe) à la maison d'arrêt des Baumettes à Marseille.

A la maison d'arrêt de Rennes: Mme Hermann (Marguerite), surveillante de petit effectif (1re classe) aux prisons de Mulhouse.

Est placée, pour convenances personnelles, dans la position de disponibilité pour une période de trois mois, à compter du 15 février 1954: Mme Kempf (Marie-Rose), surveillante (3e classe) à la maison d'arrêt de Loos.

Est acceptée la démission de M. Barnier (Jules), surveillant (3e classe) au centre pénitentiaire de Mauzac.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 15 mars 1954 portant réintégration d'un administrateur civil et nomination d'un sous-préfet.

Par décret en date du 15 mars 1954:

M. Blanc (Marcel), administrateur civil de 2e classe au ministère de l'intérieur, détaché dans les fonctions de sous-préfet d'Ancenis (3e classe), est réintégré à l'administration centrale.

M. Petit-Uzac (Michel), chef de cabinet du préfet de l'Yonne, est nommé sous-préfet d'Ancenis (3e classe).

M. Petit-Uzac est titularisé dans son grade.

Décrets du 15 mars 1954 portant nomination et promotion de sous-préfets.

Par décret en date du 15 mars 1954:

M. Joseph (Georges), secrétaire du centre administratif et technique interdépartemental de Toulouse (hors classe), est nommé sous-préfet de Valenciennes (hors classe).

M. Cros (Vitalis), sous-préfet de Narbonne (1re classe), est nommé secrétaire général du centre administratif et technique interdépartemental de Toulouse (hors classe).

M. Laugier (Bernard), sous-préfet de Morlaix (1re classe), est élevé à la hors-classe et nommé sous-préfet de Narbonne.

Dans ce poste M. Laugier bénéficiera de la hors-classe à titre personnel.

M. Taburet (Guy), secrétaire général du Finistère (1re classe), est élevé à la hors-classe et nommé sous-préfet de Morlaix.

Dans ce poste M. Taburet bénéficiera de la hors-classe à titre personnel.

M. Gay (Pierre), sous-préfet d'Aubusson (1re classe), est nommé secrétaire général du Finistère (1re classe).

M. Lanoix (Lucien), sous-préfet de Lure (1re classe personnelle), est nommé sous-préfet d'Aubusson (1re classe) et est élevé à la hors-classe personnelle.

Dans ce poste M. Lanoix bénéficiera de la hors-classe à titre personnel.

M. Verdier (Roger), secrétaire général des Vosges (2e classe), est élevé à la 1re classe et nommé sous-préfet de Lure.

Dans ce poste M. Verdier bénéficiera de la 1re classe à titre personnel.

M. Lovisi (Joseph), sous-préfet de Château-Thierry (2e classe), est élevé à la 1re classe à titre militaire et nommé secrétaire général des Vosges.

Dans ce poste M. Lovisi bénéficiera de la 1re classe à titre personnel.

M. Moyon (Georges), sous-préfet de Péronne (2e classe), est élevé à la 1re classe à titre militaire et nommé sous-préfet de Château-Thierry.

Dans ce poste M. Moyon bénéficiera de la 1re classe à titre personnel.

M. Belkiri (Alain), secrétaire général de l'Yonne (2e classe), est élevé à la 1re classe et nommé sous-préfet de Péronne.

Dans ce poste M. Belkiri bénéficiera de la 1re classe à titre personnel.

M. Lalande (Luc), secrétaire général de la Dordogne (2e classe), est élevé à la 1re classe et nommé secrétaire général de l'Yonne.

Dans ce poste M. Lalande bénéficiera de la 1re classe à titre personnel.

M. Krieger (Georges), secrétaire général de la Charente (2e classe), est élevé à la 1re classe à titre militaire et nommé secrétaire général de la Dordogne.

Dans ce poste M. Krieger bénéficiera de la 1re classe à titre personnel.

M. Ricci (Georges), sous-préfet de Mirande (2e classe personnelle), est nommé secrétaire général de la Charente (2e classe).

M. Chartron (Jacques), chef de cabinet du préfet du Gers, est nommé sous-préfet de Mirande (3e classe).

M. Chartron est titularisé dans son grade.

Par décret en date du 15 mars 1954:

M. Senié (Jean), sous-préfet de Céret (3e classe), est élevé à la 2e classe à titre militaire et nommé secrétaire général des Hautes-Pyrénées.

Dans ce poste M. Senié bénéficiera de la 2e classe à titre personnel.

M. Forsans (Robert), secrétaire général des Hautes-Pyrénées (3e classe), est élevé à la 2e classe et nommé sous-préfet de Céret.

Dans ce poste M. Forsans bénéficiera de la 2e classe à titre personnel.

Par décret en date du 15 mars 1954:

M. Gobin (Alex), sous-préfet de Montdidier (2e classe personnelle), est élevé à la 1re classe et mis à la disposition du secrétaire d'Etat aux travaux publics et à l'aviation civile.

M. Gobin sera placé en position de service détaché.

M. Bellec (José), secrétaire général de la Mayenne (3e classe), est nommé sous-préfet de Montdidier (3e classe).

M. Raffour (Bernard), sous-préfet de Confolens (3e classe), est élevé à la 2e classe à titre militaire et nommé secrétaire général de la Mayenne.

Dans ce poste M. Raffour bénéficiera de la 2e classe à titre personnel.

M. Schmitt (Charles), chef de cabinet du préfet de Meurthe-et-Moselle, est nommé sous-préfet de Confolens (3e classe).

Par décret en date du 15 mars 1954, M. Millot (Jacques), sous-préfet de 1re classe, hors cadres, est élevé à la hors-classe.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 11 mars 1954 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 11 mars 1954, rendu sur le rapport du président du conseil et du ministre des affaires étrangères, et vu les déclarations du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois et règlements en vigueur, ont été nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

MM.

Savin (Henri-Julien Camille), administrateur de 3e classe, 1er échelon, chef de la division du budget et de la comptabilité à la direction des services des affaires allemandes et autrichiennes; 25 ans de services civils et militaires.

Winkler Henri-Joseph-Vincent), ingénieur chimiste, administrateur au groupe de contrôle du charbon à Essen; 11 ans de services civils et militaires.

Hagenmuller (Charles), professeur agrégé de l'Université, administrateur de 2e classe, 1er échelon, à la direction générale des affaires culturelles du haut commissariat de la République française en Allemagne; 24 ans de services civils et militaires.

Saury (René-André), commissaire principal de 1re classe, administrateur de 1e classe, 4e échelon, délégué du commissaire pour le land Rhénanie-Palatinat dans le cercle de Mayen; 28 ans de services civils et militaires.

De Jaeger (Albert-Gaston), artiste, ancien chef du centre d'études et de réalisations artistiques de la zone française d'occupation en Allemagne; 25 ans de services militaires et de pratique professionnelle.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décret du 11 mars 1954 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 11 mars 1954, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

M. l'officier de 2e classe des équipages de la flotte Berrest (Gustave-Emile-Gaston).

Cette nomination comporte l'attribution de la Croix de guerre des T. O. E. avec palme.

Décret du 11 mars 1954 portant annulation dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 11 mars 1954, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), est annulé, en ce qui concerne M. l'ingénieur principal du génie maritime de réserve Fabre (J.-P.), le décret du 10 décembre 1953 portant promotions au grade d'officier de la Légion d'honneur.

Liste d'aptitude au grade de contrôleur de 3e classe de l'administration de l'aéronautique.

Par arrêté du 9 mars 1954, sont inscrits sur la liste d'aptitude au grade de contrôleur de 3e classe de l'administration de l'aéronautique, valant tableau de classement:

1 M. le chef d'escadrons de l'arme blindée et de la cavalerie d'Anglejan (P.-M.-F.-M.-M.).

2 M. le commissaire principal de la marine Caminati (R.-R.).

Liste de classement pour le grade d'ingénieur de 3e classe des travaux de poudreries.

Par décision ministérielle en date du 17 février 1954, la liste de classement pour le grade d'ingénieur de 3e classe des travaux de poudreries a été fixée ainsi qu'il suit:

CATÉGORIE A

MM.

1 Jasselin (Francis-Ernest), ingénieur diplômé de l'école d'ingénieurs de Marseille.

2 Garcin (Ernest-Edouard-Angelin), ingénieur diplômé de l'école d'ingénieurs de Marseille.

3 Palazzo (Marcel), ingénieur diplômé de l'école d'ingénieurs de Marseille.

CATÉGORIE C

MM.

1 Le Bec (Roger), agent de poudrerie de 1re classe à la poudrerie nationale de Bergerac.

2 Mauron (Robert-Jean-Euloge), agent de poudrerie de 1re classe à la poudrerie nationale de Sevran-Livry.

3 Mounier (Guy-Georges), agent de poudrerie de 1re classe à la poudrerie nationale de Sorgues.

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs.

Personnels non officiers appartenant au service des essences des armées.

Référence: extrait des listes A et B publiées au *Journal officiel* du 14 janvier 1954.

1. — Les militaires dont les noms, prénoms, grades et positions suivent sont désignés pour servir outre-mer. Ils sont mis à la disposition du directeur des essences en Extrême-Orient:

Maintenance de juin 1954.

(Embarquement à partir du 1er juin 1954.)

Adjudant-chef Loroux (Jacques), D. E. N.
Maréchal des logis chef Meynet (Albert), D. E. A. N. (sursitaire).
Maréchal des logis chef Tartaud (Guy), D. E. base 901 (sursitaire).
Maréchal des logis chef Huard (Camille), D. E. base 901.
Maréchal des logis chef Karmann (Robert), D. E. A. N.
Maréchal des logis-major Rieux (Henri), D. E. S.
Maréchal des logis chef Vernier (Henri), D. E. base 901.
Maréchal des logis chef Reungoat (Henri), D. E. base 901.
Maréchal des logis Gaston (Jacques), D. E. N. (sursitaire).
Maréchal des logis Veyrat (Christian), D. E. S.
Maréchal des logis Thomas (Yvan), D. E. base 901.
Maréchal des logis Durot (Robert), D. E. base 901.
Maréchal des logis Leduc (Henri), D. E. F. F. A.
Maréchal des logis Mahé (Mathurin), D. E. S.
Maréchal des logis Valla (Marc), D. E. base 901.

La situation de ceux qui bénéficient actuellement d'un sursis médical devra être réglée pour le 1er mai 1954; il en sera rendu compte sous le présent timbre pour la date indiquée.

2. — Les personnels désignés devront être mis en condition de départ médicale et administrative par leur corps d'affectation actuel, conformément aux prescriptions de la circulaire n° 05 019 DCE/PERS/PM.4/MUT.6/ORG du 27 juin 1953.

Ces sous-officiers ne rejoindront l'unité de transit que sur convocation notifiée sous le présent timbre aux directions territoriales intéressées.

3. — Ceux qui, en provenance d'Afrique du Nord, bénéficient de leur congé en métropole, rejoindront la compagnie territoriale des essences n° 2 (Tarascon) à l'issue de ce congé; avis sera donné à la direction des essences du Sud en temps utile.

4. — Tout changement dans la position statutaire des personnels en cause devra être signalé à la direction centrale des essences (bureau des personnels).

5. — Les présentes désignations seront publiées au *Journal officiel* de la République française.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 54-277 du 10 mars 1954 portant modification de la liste des produits agricoles originaires des territoires d'outre-mer de l'Union française exonérés, à l'importation, du payement de la taxe à la production.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat au budget;

Vu l'article 279 (3°) du code général des impôts et l'article 72 de l'annexe III audit code,

Décrète

Art. 1er. — Dans la liste fixée par l'article 72 de l'annexe III au code général des impôts sont supprimés les produits ci-après:

NUMÉRO du tarif douanier	DÉSIGNATION DES PRODUITS
Ex 889.	Genêt en filasse et étoupe ou en déchets.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Art. 2. — La liste fixée par l'article 72 de l'annexe III au code général des impôts est modifiée comme suit :

NUMÉROS du tarif douanier.	DÉSIGNATION DES PRODUITS
Ex 61 A à 66 B	Plantes, fleurs et boutons coupés, feuillages, feuilles, rameaux, herbes et mousses, à l'état frais, en vrac ou en bottes de composition uniforme, à l'exception des décorations mortuaires.
Ex 112 A à Q.	Graines et fruits oléagineux, à l'exception des graines de lin utilisées en médecine, des arachides de bouche en coques ou décortiquées et des amandes de noyaux d'abricots, de pêches et de prunes.
Ex 113 A à E.	Graines et fruits à ensemencer, non dénommés ni compris ailleurs, à l'exception de ceux enrobés de kaolin, segmentés, décortiqués ou présentés en sachets préparés pour la vente au détail.
Ex 133 A.	Chiendent, piassava, istle et similaires, bruts même en faisceaux, à l'exception des produits en torsades.

Art. 3. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 mars 1954.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre des finances et des affaires économiques,

EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat au budget,

HENRI ULVER.

Modification de la liste des produits agricoles légèrement transformés passibles de la taxe à la production au taux réduit.

Le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 262, *c*, du code général des impôts, et l'article 24 de l'annexe IV audit code,

Arrête :

Art. 1er. — A la liste des produits agricoles légèrement transformés fixée par l'article 24 de l'annexe IV au code général des impôts, sont ajoutés les produits ci-après :

NUMÉROS du tarif douanier.	DÉSIGNATION DES PRODUITS
9	Gibier vivant.
Ex 17	Gibier mort à l'état frais ou congelé, non truffé.
Ex 19	Cuisses de grenouilles à l'état frais ou congelées.
Ex 112 Q	Amandes de noyaux d'abricots, de pêches et de prunes.
131 P	Pailles de céréales nettoyées, blanchies ou teintes, employées en vannerie ou en sparterie.
Ex 770 A	Merrains simplement fendus.

Art. 2. — La liste des produits agricoles légèrement transformés fixée par l'article 24 de l'annexe IV au code général des impôts est modifiée comme suit :

NUMÉROS du tarif douanier.	DÉSIGNATION DES PRODUITS
Ex 27 A	Mollusques et coquillages simplement salés ou séchés même séparés de leur coquille.
Ex 113 A à E	Graines et fruits à ensemencer, non dénommés ni compris ailleurs, présentés en sachets préparés pour la vente au détail, ou encore enrobés de kaolin, segmentés ou décortiqués quelle que soit leur présentation.
777	Sciures.
Ex 1965	Balais et balayettes en bottes liées, non emmanchés.

Art. 3. — Le directeur général des impôts et le directeur général des douanes et droits indirects sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 mars 1954.

HENRI ULVER.

Décret du 10 mars 1954 portant fixation du chiffre limite en matière de cessions amiables d'immeubles appartenant à l'Etat.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 11 du décret du 5 juin 1940, modifié par l'article 2 de la loi du 1er décembre 1942, par l'article 46 de la loi n° 47-1465 du 8 août 1947, par l'article 27 de la loi n° 50-928 du 8 août 1950 et par l'article 81 de la loi n° 53-79 du 7 février 1953, et notamment les alinéas 1er et 2,

Décrète :

Art. 1er. — Le chiffre de 3 millions de francs visé par les premier et deuxième alinéas de l'article 11, modifié, du décret du 5 juin 1940, est remplacé par celui de 6 millions de francs.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 mars 1954.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre des finances et des affaires économiques,

EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat au budget,

HENRI ULVER.

Décret n° 54-278 du 13 mars 1954 portant autorisation de dépenses à titre d'avances en excédent des crédits ouverts (Industrie et commerce).

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 43 de la loi de finances du 30 avril 1921 ;

Vu l'article 4 du décret du 25 juin 1934 sur l'organisation de la comptabilité publique ;

Vu l'article 5 du décret du 29 novembre 1934 relatif à l'application du décret du 25 juin 1934 sur l'organisation de la comptabilité ;

Vu la loi n° 53-1319 du 31 décembre 1953 relative au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de l'industrie et du commerce pour l'exercice 1954 ;

Vu la loi n° 53-1314 du 31 décembre 1953 relative au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des finances et des affaires économiques pour l'exercice 1954 (I. — Charges communes),

Décrète :

Art. 1er. — Est autorisée, à titre d'avance, en excédent des crédits ouverts par la loi n° 53-1319 du 31 décembre 1953 et par des textes spéciaux, l'imputation au budget de l'industrie et du commerce d'une dépense de 130 millions de francs applicable au chapitre nouveau 44-41 « Concours temporaire à la société Salmson ».

La dépense ainsi autorisée sera engagée, ordonnancée et acquittée comme en matière de dépenses budgétaires.

Art. 2. — Sur les crédits ouverts au ministre des finances et des affaires économiques par la loi n° 53-1314 du 31 décembre 1953 et par des textes spéciaux, est frappé d'une interdiction d'utilisation un crédit de 130 millions de francs applicable au chapitre 44-92 : « Subventions économiques » du budget des charges communes pour l'exercice 1954.

Art. 3. — Le présent décret sera soumis à la ratification des Assemblées dans les délais fixés par les articles 4 du décret du 25 juin 1934 et 5 du décret du 29 novembre 1934.

Art. 4. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mars 1954.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre des finances et des affaires économiques,

EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat au budget,

HENRI ULVER.

Décret du 15 mars 1954 portant avancement et mutation d'un trésorier-payeur général.

Par décret en date du 15 mars 1954, M. Dody (Désiré-Jules-Nicolas), trésorier-payeur général de l'Yonne, est nommé trésorier-payeur général du département du Pas-de-Calais (1re catégorie), en remplacement de M. Lacombe, qui a été appelé à d'autres fonctions.
Son cautionnement est fixé à la somme de 8 millions de francs.

Affectation définitive au ministère des finances et des affaires économiques d'une partie de l'immeuble domanial dit Maison des syndicats, situé à Fort-de-France (Martinique).

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 février 1954 : page 1533, 1re colonne, article 1er, A, Perceptions, au lieu de : « quatre bureaux de 31 mètres carrés chacun, nos 7, 8, 9 et 10, une salle de réunion de 120 mètres carrés jouxtant la salle de réunion », lire : « quatre bureaux de 31 mètres carrés chacun, nos 7, 8, 9 et 10, une salle de réunion de 120 mètres carrés jouxtant le bureau n° 10, et un bureau de renseignements de 15 mètres carrés jouxtant la salle de réunion ».

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 15 mars 1954 portant nomination d'un professeur (enseignement supérieur).

Par décret en date du 15 mars 1954, M. Cuvillier, professeur sans chaire à la faculté des sciences de l'université de Paris, est nommé, à compter du 1er janvier 1953, professeur titulaire à titre personnel à ladite faculté.

Architecture.

Par arrêté en date du 18 novembre 1953, M. Thuriau (Jean), administrateur civil de 1re classe au ministère de l'éducation nationale, a été nommé, à compter du 16 novembre 1953, conservateur des monuments historiques en qualité d'agent contractuel, en remplacement de M. Sorlin.

La circonscription assignée à M. Thuriau et dont le siège est à Montpellier (Hérault) comprend les départements suivants :

Ariège, Aude, Aveyron, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales et Tarn.

Par arrêté du 28 décembre 1953, M. Lambard (Pierre), architecte des bâtiments de France, a été promu de la 2e à la 1re classe de son emploi à compter du 16 octobre 1953.

Par arrêté du 28 décembre 1953, M. Enaud (François), inspecteur des monuments historiques, a été promu de la 5e à la 4e classe de son emploi à compter du 15 novembre 1953.

Par arrêté du 22 janvier 1954, Mlle Vinsot (Jeanne) a été nommée chef du service administratif des archives photographiques à compter du 1er janvier 1953.

Par arrêté du 22 janvier 1954, M. Legendre (Michel), architecte des monuments historiques du département de la Dordogne, a été nommé architecte des bâtiments de France, chef d'agence à Compiègne, à compter du 7 décembre 1953.

Par arrêté en date du 22 février 1954, M. Tsolakis, architecte diplômé par le Gouvernement français, résidant à Athènes, est nommé architecte de l'école française d'Athènes, en remplacement de M. Bonis, dont la démission a été acceptée.

Enseignement supérieur.

Par arrêté en date du 26 février 1954, M. Ferrier, maître de conférences à titre provisoire à la faculté des sciences de l'université de Toulouse, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1er octobre 1952.

Par arrêtés en date du 3 mars 1954 :

M. Sourisseau, chef de travaux stagiaire à la faculté des sciences de l'université de Bordeaux, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1er octobre 1953.

M. Champagnat, maître de conférences à titre provisoire à la faculté des sciences de l'université de Clermont-Ferrand, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1er octobre 1953.

M. Lafourcade, maître de conférences délégué à la faculté des sciences de l'université de Toulouse, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1er octobre 1953.

M. Zouckermann, maître de conférences du cadre de l'enseignement supérieur français à l'étranger, est nommé, à compter du 1er janvier 1954, maître de conférences à la faculté des sciences de l'université de Poitiers, en remplacement de M. Destrian, appelé à d'autres fonctions.

Musées de France.

Par arrêtés en date du 16 février 1954 :

Mlle Geneviève Martial, diplômée de l'école du Louvre, a été nommée conservateur du musée des tapisseries et du musée Dobler à Aix-en-Provence, par modification de l'arrêté du 9 mars 1952 et à compter du 1er décembre 1953.

Mlle Mireille Dandieu a été nommée conservateur du musée d'Orbigny et du musée des beaux-arts de la Rochelle.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 15 mars 1954 portant nomination du président du conseil d'administration de la Compagnie générale transatlantique.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et du secrétaire d'Etat à la marine marchande,

Vu la loi n° 48-340 du 28 février 1948 portant organisation de la marine marchande, et notamment son article 20;

Vu le décret du 23 mars 1948 portant nomination du président du conseil d'administration de la Compagnie générale transatlantique,

Décrète :

Art. 1er. — M. Jean Marie, ingénieur général de 1re classe du génie maritime, est maintenu dans ses fonctions de président du conseil d'administration de la Compagnie générale transatlantique pour une nouvelle période de six ans, à compter du 23 mars 1954.

Art. 2. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat à la marine marchande sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 mars 1954.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
JACQUES CHASTELLAIN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la marine marchande,
JULES RAMADIER.

Délégation de signature.

Le secrétaire d'Etat aux travaux publics et à l'aviation civile,

Vu les décrets des 28 juin et 2 juillet 1953 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 53-616 du 10 juillet 1953 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat aux travaux publics et à l'aviation civile;

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu l'arrêté du 10 juillet 1953 fixant les attributions du secrétaire d'Etat aux travaux publics et à l'aviation civile;

Vu les arrêtés du 2 juillet 1953 et du 7 juillet 1953 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat aux travaux publics et à l'aviation civile;

Vu l'arrêté du 16 juillet 1953 portant délégation de signature à M. Junot (Michel), directeur du cabinet,

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Arrête :

Art. 1er. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Larrieu (Jean-Henri), chef de cabinet, en cas d'empêchement de M. Junot (Michel), directeur du cabinet, à l'effet de signer au nom du secrétaire d'Etat aux travaux publics et à l'aviation civile tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 mars 1954.

PAUL DEVINAT.

MARINE MARCHANDE

Modification des attributions des différents services et directions de l'administration centrale de la marine marchande.

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 février 1954 : page 1853, 1re colonne, 12e ligne, au lieu de : « générale », lire : « centrale » ; 55e ligne, au lieu de : « fond », lire : « fonds ».

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Montant de diverses taxes en matière de registre du commerce.

Le ministre de l'industrie et du commerce et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 70 du code de commerce, modifié par le décret n° 53-705 du 9 août 1953 portant réforme du registre du commerce ;

Vu le décret n° 54-37 du 6 janvier 1954 portant règlement d'administration publique pour l'application du décret du 9 août 1953 susvisé, et notamment les articles 21 et 22 ;

Vu le décret n° 51-1469 du 22 décembre 1951 portant règlement d'administration publique pour l'organisation de l'institut national de la propriété industrielle,

Arrêtent :

Art. 1er. — Toute inscription au registre du commerce donne lieu à la perception des taxes ci-après :

a) Immatriculation	300 F.
b) Modification	200 F.
c) Radiation	100 F.

Art. 2. — Il est perçu, lors de l'immatriculation de toute société dont le capital social est supérieur à 1 million de francs, une taxe variant avec ce capital, calculée sur les bases ci-après :

100 F de 1.000.001 à 10.000.000 de francs ;
100 F par tranches ou fractions de 10.000.000 au-dessus de 10 millions de francs.

Une taxe variable est également exigible lors de l'inscription modificative souscrite à l'occasion de l'augmentation du capital social. Elle porte sur le montant de cette augmentation à raison de 100 F par tranches ou fractions de 10 millions de francs, au-dessus du capital social de 1 million de francs.

Le montant de l'une ou l'autre de ces taxes ne pourra excéder 3.000 F pour une même société.

Ces deux taxes doivent être perçues au greffe du tribunal du siège social.

Art. 3. — Les taxes visées aux articles ci-dessus sont perçues par les greffiers des tribunaux à compétence commerciale. Elles sont versées par leurs soins au compte de l'agent comptable de l'institut national de la propriété industrielle dans la première quinzaine du mois qui suit celui où les inscriptions ont été opérées.

Les envois des déclarations correspondantes sont accompagnés d'un bordereau conforme au modèle réglementaire et faisant apparaître le nombre et la nature des documents transmis ainsi que le montant des sommes versées.

Art. 4. — La communication au public de renseignements contenus dans le registre central du commerce donne lieu à la perception des taxes ci-après :

	Prix unitaire.
Reproduction photographique (photostat) des inscriptions figurant au registre central du commerce :	
Immatriculation	200 F.
Modification, radiation ou page supplémentaire	80
Extrait d'inscription délivré sur modèle réglementaire.	100
Certificat d'inscription ou de non-inscription	200
Communication orale d'un renseignement déterminé :	
Immatriculation	100
Inscription modificative dont l'examen est nécessaire pour la délivrance du renseignement	50

Art. 5. — Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur à partir de la date d'application du décret du 6 janvier 1954.

Art. 6. — Le directeur de l'institut national de la propriété industrielle est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 février 1954.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
AMBROISE ROUX.

Le secrétaire d'Etat au budget.
HENRI ULVER.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Bases de calcul et limites des frais de gestion des caisses mutuelles d'allocations familiales agricoles pour l'exercice 1954.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu la loi n° 49-946 du 16 juillet 1949 portant création d'un budget annexe des prestations familiales agricoles ;

Vu l'article 2 de la loi n° 53-77 du 6 février 1953 portant fixation du budget annexe des prestations familiales agricoles pour l'exercice 1953 ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 1953 fixant les bases de calcul et limites des frais de gestion des caisses d'allocations familiales agricoles pour l'exercice 1953 ;

Vu l'avis du comité de gestion du budget annexe des prestations familiales agricoles ;

Sur le rapport du directeur des affaires professionnelles et sociales,

Arrête :

Art. 1er. — Les bases de calcul et les limites des frais de gestion des caisses mutuelles d'allocations familiales agricoles sont déterminées, pour l'exercice 1954, dans les conditions fixées par le présent arrêté.

Pour le même exercice, sont seuls retenus comme faisant l'objet d'une limitation, les frais de gestion correspondant au fonctionnement administratif et financier des organismes, à l'exception des dépenses suivantes :

1° Dépenses d'action sociale et sanitaire, y compris les dons et subventions accordés à ce titre ;
2° Dépenses exposées pour les investissements à quelque titre que ce soit ;
3° Dépenses de revision de l'assiette des cotisations dues par les assujettis ;
4° Frais de payement des prestations aux allocataires ;
5° Intérêts des emprunts gagés sur des recettes à encaisser du budget annexe autres que les cotisations ;
6° Dépenses de fonctionnement du comité départemental des prestations familiales agricoles ;
7° Cotisation à la caisse centrale d'allocations familiales mutuelles agricoles ;
8° Cotisations aux unions et fédérations de la mutualité agricole ;
9° Contribution au financement des associations familiales en application des dispositions de la loi n° 51-602 du 24 mai 1951.

Art. 2. — Les dispositions des articles 2, 4, 6, 7, 9 et 10 de l'arrêté du 30 juillet 1953, fixant les bases et limites des frais de gestion des caisses mutuelles d'allocations familiales agricoles pour l'exercice 1953, sont reconduites pour l'exercice 1954.

Art. 3. — La dotation forfaitaire, visée à l'article 3 de l'arrêté du 30 juillet 1953 susvisé est fixée à 5.500.000 F. Toutefois, pour les caisses ayant une compétence s'étendant sur plusieurs départements — à l'exception de la caisse des Vosges et du territoire de Belfort — cette dotation est multipliée par le nombre de départements pour lesquels la caisse est compétente.

Art. 4. — La dotation variable visée à l'article 5 de l'arrêté du 30 juillet 1953 est obtenue en multipliant le nombre global d'opérations théoriques réputées accomplies au cours de l'année 1952 par le coût de revient forfaitaire de chaque opération, soit :

a) 200 F pour chacune des opérations théoriques concernant :
Le nombre d'exploitants agricoles non allocataires, déduction faite des exonérés totaux ;
Le nombre d'exploitants agricoles allocataires ;
Le nombre d'exploitants agricoles exonérés partiels et totaux ;

b) 170 F pour chacune des opérations théoriques concernant le nombre de salariés allocataires ;

c) 250 F pour chacune des opérations théoriques concernant le nombre des artisans ruraux et des membres des professions connexes recensés au 31 décembre 1952 ;

d) 230 F pour chacune des opérations théoriques concernant le nombre de fractions d'allocations prénatales et d'allocations de maternité payées.

Art. 5. — Un état prévisionnel établi pour l'année 1954 sera adressé au ministre de l'agriculture avant le 31 mars 1954, dans la forme arrêtée par ses soins.

Si le conseil d'administration estime en cours d'année que les prévisions de dépenses globales seront inférieures d'au moins 10 p. 100 aux besoins réels de la caisse, un état rectificatif est établi et transmis dans les mêmes conditions que l'état prévisionnel.

Art. 6. — Le directeur des affaires professionnelles et sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 mars 1954.

PHILIPPE OLMI.

Circulaire n° 18 ASM/7 du 4 mars 1954 relative aux bases de calcul et aux limites des frais de gestion des caisses d'allocations familiales agricoles pour l'exercice 1954.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture à Messieurs les présidents des conseils d'administration des caisses mutuelles d'allocations familiales agricoles.

Par circulaire n° 54 ASM/7 du 31 juillet 1953, j'ai eu l'honneur de porter à votre connaissance les principes généraux retenus par mon département pour l'application de l'article 2 de la loi n° 77 du 6 février 1953 confiant au ministre de l'agriculture le soin de fixer chaque année « les bases de calcul et les limites des frais de gestion des caisses d'allocations familiales agricoles ».

J'avais, à cette occasion, défini la nature et l'intérêt des plafonds de gestion et j'ai pu heureusement constater que, dans leur quasi unanimité, les conseils d'administration avaient compris le sens de l'effort demandé aux caisses mutuelles par les pouvoirs publics et apporté leur concours à la recherche d'une gestion améliorée et moins onéreuse.

Aucun relachement, en l'état actuel de l'économie agricole, ne pouvant à cet égard être admis, l'étude continue de la compression des frais administratifs doit être poursuivie. L'organisation professionnelle de la mutualité agricole suppose que la profession prend elle-même en charge les frais de fonctionnement des institutions sociales. Cette constatation impose donc aux administrateurs, élus par les agriculteurs et rendus, dans le même temps, responsables, de porter une attention particulière aux questions soulevées par les frais de fonctionnement des organismes dont ils ont la charge.

Je ne crois pas utile de m'étendre plus longuement sur ces considérations développées dans ma circulaire précitée qui inspirent, au surplus, les dispositions de l'arrêté du 3 mars 1954 fixant les plafonds pour 1954.

Si, à la seule lecture des tarifs de 1954, une diminution apparaissait par rapport à 1953, cette constatation ne correspondrait pas à l'analyse correcte de la situation. En effet, le *champ d'application* des dépenses soumises à plafond *en 1954 se trouve réduit* par rapport à 1953. Ne sont plus « sous plafond » un nombre important de « Frais spéciaux »: cotisations à la caisse centrale, contributions au financement légal des associations familiales, cotisations aux unions et fédérations de la mutualité agricole, frais de fonctionnement des comités départementaux des prestations familiales agricoles ainsi que les intérêts débiteurs sur emprunts à valoir sur les recettes autres que les cotisations.

En réalité, *les tarifs de 1954 ne constituent que la reconduction des tarifs de 1953*, ces derniers étant réduits dans le rapport que représentent les dépenses, diminuées des frais spéciaux, prévues pour 1954 par rapport aux plafonds notifiés en 1953.

Je me réserve d'ailleurs, conformément aux observations du comité de gestion du budget annexe des prestations familiales agricoles, d'apporter en 1955 un certain nombre de modifications au système actuellement retenu. Je n'ignore pas qu'il sera notamment indispensable de tenir compte dans l'avenir de certaines dépenses particulières, telles que les frais de contentieux, les dépenses exposées pour la conservation normale et permanente de l'assiette, la prise en charge par les caisses des frais de payement des prestations. J'ai voulu toutefois maintenir en 1954 le cadre retenu en 1953, afin qu'une plus longue expérience me permette, en liaison avec vos représentants et le comité de gestion tout entier, d'apporter au système des plafonds des modifications opportunes et réfléchies.

Vous trouverez annexés à la présente circulaire deux tableaux relatifs, d'une part, aux dépenses de gestion de 1953 et, d'autre part, aux dépenses de 1954. Je vous serais obligé de bien vouloir les faire établir et acheminer dans les délais prescrits après avoir été revêtus de votre signature ou de celle de l'administrateur spécialement désigné. L'importance des documents dont il s'agit me paraît en effet devoir recevoir la sanction du conseil d'administration lui-même qui y trouvera, au demeurant, des éléments d'informations d'un intérêt majeur pour l'accomplissement de sa mission.

Je vous serais obligé de bien vouloir accuser réception de la présente circulaire.

PHILIPPE OLMI.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Administrateurs.

Par arrêté en date du 22 février 1954, il est attribué, avec effet rétroactif, à compter du 6 août 1948, à M. Poiret (Jules), administrateur de la France d'outre-mer en retraite, une majoration d'ancienneté pour services militaires de 2 ans 8 mois 8 jours.

A compter de la date précitée, la situation administrative de M. Poiret (Jules) s'établit comme suit, au point de vue de la solde et de l'ancienneté:

1° Administrateur de 2e classe des colonies, échelon après 2 ans, pour compter du 6 août 1948 (rappels pour services militaires et majoration conservée, utilisables pour avancement d'échelon automatique de solde: 2 ans et 29 jours);

2° Administrateur de 2e classe des colonies, échelon après 6 ans, pour compter du 7 juillet 1950;

3° Administrateur, 3e échelon, de la France d'outre-mer le 1er janvier 1951 (ancienneté civile conservée: 2 ans 4 mois 25 jours; rappels pour services militaires et majoration conservés: 2 ans 11 mois et 24 jours).

M. Poiret conserve à titre personnel le traitement de l'indice 525 dont il était bénéficiaire dans son ancien cadre.

Par arrêté du 2 mars 1954, M. Ladurantie (Auguste), administrateur en chef, 2e échelon, de la France d'outre-mer, chef du service des affaires sociales du Cameroun, est placé dans la position de mission dans la métropole pour une durée maximum de trois semaines, à compter du 14 janvier 1954, afin d'assister à la réunion au département de la conférence des chefs des services des affaires sociales des territoires d'outre-mer.

Par arrêté du 2 mars 1954, l'article 1er de l'arrêté du 14 décembre 1953 est modifié comme suit:

« M. Bordier (Paul), administrateur, 2e échelon, de la France d'outre-mer, en service en Afrique équatoriale française, est placé dans la position de mission dans la métropole pour compter du 28 octobre 1953 et jusqu'au 22 novembre 1953 inclus, afin d'accompagner à Paris le haut commissaire de la République en Afrique équatoriale française en tant que chef du cabinet civil ».

Agriculture.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 4 mars 1954, M. Noel (Robert), ingénieur de 2e classe des services de l'agriculture outre-mer, a été inscrit au tableau d'avancement complémentaire de l'année 1953 du personnel des services de l'agriculture.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 4 mars 1954, M. Noel (Robert) a été promu ingénieur de 1re classe des services de l'agriculture outre-mer pour compter du 1er juillet 1953, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté (rappels pour services militaires conservés: néant).

Elevage et industries animales.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 4 mars 1954, M. Troquereau (Pierre), vétérinaire inspecteur de 1re classe, 3e échelon, chef du service de l'élevage du Tchad, a été placé dans la position de mission à Lagos (Nigéria), pour compter du 9 novembre 1953 jusqu'au 13 novembre 1953, en vue d'étudier les problèmes posés par la commercialisation et l'exportation de la viande.

Travaux publics.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 4 mars 1954, MM. Pezin (Guy) et Lombard (Philippe), ingénieurs de 3e classe des ponts et chaussées, placés, à compter du 1er octobre 1953, dans la position de service détaché auprès du ministère de la France d'outre-mer, ont été, pour compter de la même date, classés dans le cadre général des travaux publics de la France d'outre-mer, au grade d'ingénieur principal de 3e classe (2e échelon), en conservant dans la classe une ancienneté civile d'un an.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 4 mars 1954, M. Masset (Auguste), ingénieur principal de 1re classe des travaux publics de la France d'outre-mer, a été admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté pour compter du 27 mars 1954.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 5 mars 1954, M. de Stoutz (Alexis), ingénieur de 4e classe des travaux publics de Tunisie, placé en service détaché auprès du ministère de la France d'outre-mer pour compter du 1er avril 1954, a été classé dans le cadre général des travaux publics, des mines et des techniques industrielles de la France d'outre-mer, au grade d'ingénieur de 4e classe des travaux publics de la France d'outre-mer, pour compter du 1er avril 1954.

Il conserve dans son grade une ancienneté de 3 ans 3 mois.

Tour de service outre-mer des fonctionnaires civils appartenant aux cadres régis par décret.

Additif au tour de service du 1er mars 1954 (paru au *Journal officiel* du 1er mars 1954, page 2079):

Administrateurs.

GROUPE DES ADMINISTRATEURS

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Frasez (Pierre).

GROUPE DES ADMINISTRATEURS ADJOINTS ET ÉLÈVES ADMINISTRATEURS

Pour servir aux Comores.

M. Gex (Claude).

Transmissions.

PERSONNEL SUPÉRIEUR

SERVICES ADMINISTRATIFS

GROUPE DES CHEFS DE SECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DES INSPECTEURS RÉDACTEURS

Pour servir au Cameroun.

M. Barisien (Jean).

SERVICES D'EXPLOITATION

GROUPE DES CHEFS DE SECTION, INSPECTEURS ET INSPECTEURS ADJOINTS (TOUTES BRANCHES)

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Moreau (Paul).

SERVICES TECHNIQUES

GROUPE DES INGÉNIEURS ET INGÉNIEURS ADJOINTS (SECTION INSTALLATION)

M. Gwinner (Paul).

Travaux publics, mines, techniques, industrielles.

GROUPE DES INGÉNIEURS ADJOINTS, 3e, 1e CLASSE ET ADJOINTS TECHNIQUES

Pour servir au Cameroun.

M. Iriarte (Paniel) (rejoindra immédiatement).

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Caisses de prévoyance et de retraites.

Par arrêté du 2 mars 1954, ont été approuvés les statuts modifiés de la caisse de retraite et de prévoyance S. A. G. E. M. (Société d'applications générales d'électricité et de mécanique), 6, avenue d'Iéna, Paris (16e), autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Par arrêté du 2 mars 1954, ont été approuvés les statuts modifiés de la caisse de prévoyance de Frigeco, 38, avenue Kléber, Paris (16e), autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Approbation des statuts d'une société mutualiste.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale, en date du 10 mars 1954, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste dite: Mutuelle des anciens de la marine, n° 75-1681, à Paris, 3, avenue Octave-Gréard (7e).

Fusion de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DE LA MARNE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale, en date du 10 mars 1954, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite: La Mutualité ouvrière, n° 51-163, à Châlons-sur-Marne, avec la société mutualiste dite: Union fraternelle, Châlons-Fagnières-Saint-Memmie, n° 51-22, à Châlons-sur-Marne.

Désignation des représentants du régime d'assurance vieillesse des professions libérales à la commission nationale d'appel des conflits d'affiliation aux caisses d'allocation vieillesse des non-salariés.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 15 mars 1954, a été rapporté l'arrêté du 26 février 1951 en ce qui concerne les désignations de MM. Courbis et Voinier comme membres de la commission nationale d'appel.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Date des élections pour le renouvellement des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires, et notamment l'article 22;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946, et relatif aux commissions administratives paritaires, ensemble les décrets n° 48-1708 du 5 novembre 1948; n° 50-30 du 1er janvier 1950, et n° 50-834 du 11 juillet 1950 qui l'ont modifié;

Vu l'arrêté interministériel du 15 avril 1950 portant création de commissions administratives paritaires pour les agents temporaires des foyers de pensionnés de guerre et anciens combattants et des cottages sanitaires de Saint-Gobain;

Sur la proposition du directeur de l'office national,

Arrête:

Art. 1er. — La date des élections pour le renouvellement des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires créées par l'arrêté interministériel du 15 avril 1950 susvisé, est fixée au lundi 5 avril 1954.

Art. 2. — Le directeur de l'office national est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 25 février 1954.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,
Pour le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre et par délégation:
Le chef de cabinet,
JACQUES DUBOC.

Office national des anciens combattants et victimes de la guerre.

Par arrêté en date du 27 janvier 1954, M. Isabel (Jean-Pierre), rédacteur principal de 1re classe du cadre temporaire de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre, est nommé sous-chef de bureau de 3e classe dans ledit cadre, à dater du 1er mars 1953, en remplacement de M. Pourcel, placé, sur sa demande, en position de congé pour convenances personnelles.

Par arrêté en date du 27 janvier 1954, M. Pactet (Pierre), rédacteur principal de 1re classe du cadre temporaire de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre, est nommé sous-chef de bureau de 3e classe dans ledit cadre, à dater du 1er novembre 1952, en remplacement de M. Baduel, nommé chef de bureau.

L'arrêté du 25 mars 1953 nommant M. Pactet sous-chef de bureau de 3e classe à dater du 1er février 1953 est rapporté.

Par arrêté en date du 27 janvier 1954, M. Bertheuil (Marc), rédacteur principal de 1re classe du cadre temporaire de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre, est nommé sous-chef de bureau de 3e classe dans ledit cadre, à dater du 1er février 1953, en remplacement de M. Avril, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

L'arrêté du 25 mars 1953 nommant M. Bertheuil sous-chef de bureau de 3e classe à dater du 1er mars 1953, est rapporté.

Par arrêté en date du 15 février 1954, M. Fargette (Raymond), sous-chef de bureau de 1re classe du cadre temporaire de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre, est nommé chef de bureau de 3e classe dans ledit cadre, à dater du 1er décembre 1953, en remplacement de M. Baduel.

Par arrêté en date du 15 février 1954, M. Raydon (Edouard), rédacteur principal de 1re classe du cadre temporaire de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre, est nommé sous-chef de bureau de 3e classe dans ledit cadre, à dater du 1er décembre 1953, en remplacement de M. Fargette (Raymond), nommé chef de bureau.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DU LOGEMENT

Modification de l'arrêté du 9 août 1950 portant délégation de signature aux délégués départementaux.

Le ministre de la reconstruction et du logement,

Vu le décret n° 53-811 du 16 septembre 1953 relatif à l'organisation des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement;

Vu le décret n° 53-896 du 26 septembre 1953 sur la déconcentration administrative et les pouvoirs des préfets;

Vu le décret n° 54-169 du 17 février 1954 relatif à l'application aux directeurs des services départementaux du ministère de la reconstruction et du logement du décret n° 53-896 du 26 septembre 1953 sur la déconcentration administrative et les pouvoirs des préfets;

Vu l'arrêté du 9 août 1950 portant délégation de signature aux délégués départementaux du ministère de la reconstruction et du logement,

Arrête:

Art. 1er. — Le chiffre de 5 millions de francs prévu à l'article 1er de l'arrêté du 9 août 1950 susvisé est porté à 10 millions de francs.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 mars 1954.

MAURICE LEMAIRE.

Homologation d'indices de majoration applicables aux prix des barèmes: « Industrie de la confection et ateliers de tailleurs, couturières et modistes », « Mobilier et matériel de bureau », « Boutonnerie », « Métaux non ferreux », « Matériel de concassage et agglomération de charbon », « Canalisations en acier », « Agencements de magasins ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 mars 1954: page 2317, tableau: « Mise à jour des indices de majoration du barème « Métaux non ferreux », homologué par arrêté du 23 juin 1950, « Produits bruts », 7e colonne, « Etain », dernière ligne, au lieu de: « 23 », lire: « 22 ».

Services extérieurs.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et du logement en date du 13 mars 1954, M. Krier (Auguste), reviseur principal titulaire, 3e échelon, des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement au service départemental du Haut-Rhin, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1er mai 1954.

NOMINATIONS A DES EMPLOIS RESERVES

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Par arrêté en date du 12 février 1954, Mme Laposte, née Robert (Renée-Suzanne), a été, en application des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, nommée adjoint administratif stagiaire à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1954

Ordre du jour du mardi 16 mars 1954.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination de sept membres du comité constitutionnel.

2. — Nomination de sept membres du comité de contrôle du fonds d'encouragement à la production textile.

3. — Nomination, par suite de vacance, d'un membre de commission.

4. — Vote de la proposition de résolution (n° 7115) de MM. Juglas, Kœnig et Daniel Mayer tendant à la création, en vertu de l'article 14, alinéa 4 du règlement, d'une commission de coordination pour l'examen des problèmes intéressant les affaires d'Indochine. (N° 7285, — M. Minjoz, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

5. — Vote du projet de loi (n° 4413) portant abrogation de la loi n° 46-2193 du 11 octobre 1946. (N° 7915. — M. Maurice Fredet, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

6. — Vote: I. du projet de loi (n° 6984) complétant l'article 122 du code des pensions civiles et militaires de retraite; II. de la proposition de loi (n° 5991) de M. Commentry tendant à modifier l'article 32 de la loi n° 50-857 du 24 juillet 1950, en faveur des veuves de guerre non remariées et des orphelins d'officiers. (N° 7782. — M. Badie, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

7. — Vote de la proposition de loi (n° 1243) de M. Maurice Bénard portant modification de la loi du 5 avril 1884 ayant trait aux inéligibilités et incompatibilités. (N° 7796. — M. Minjoz, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

8. — Vote du projet de loi (n° 6031) relatif à la procédure de codification des textes législatifs concernant la mutualité. (Nos 7857. — M. Bouxom, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

9. — Discussion du projet de loi (n° 7352) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de la défense nationale et des forces armées pour l'exercice 1954. (Nos 7989-8023.)

10. — Discussion du projet de loi (n° 7353) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de la France d'outre-mer (dépenses militaires) pour l'exercice 1954. (Nos 7990-8022. — M. Marcel Massot, rapporteur.)

A seize heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures. — 3e SÉANCE PUBLIQUE

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 16 mars 1954.

N° 7887. — Rapport de Mme Poinso-Chapuis, au nom de la commission de la famille, sur les propositions de loi tendant à doter d'un statut professionnel le personnel des services de radiologie, d'électroradiologie et radiothérapie des hôpitaux, sanatoria et établissements de cure.

N° 7890. — Rapport de M. Billat, au nom de la commission de l'agriculture, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à accorder aux planteurs de tabac une prime spéciale exceptionnelle pour la campagne 1953-1954.

N° 7905. — Proposition de loi de M. Jean Cayeux tendant à rétablir l'indemnité de doctorat ès sciences et ès lettres. (Renvoyée à la commission de l'éducation nationale.)

N° 7920. — Proposition de loi de M. Legaret tendant à apporter certaines modifications au décret du 30 septembre 1953 portant réglementation des halles centrales de Paris. (Renvoyée à la commission de l'intérieur.)

N° 7927. — Rapport de M. Adrien Renard, au nom de la commission du travail, sur la proposition de loi tendant au remboursement par la sécurité sociale des actes de vaccination pratiqués en dehors des périodes de vaccination obligatoires par les médecins praticiens.

N° 7928. — Rapport de M. Besset, au nom de la commission du travail, sur la proposition de loi tendant à fixer exceptionnellement pour 1952 à 40.000 F le minimum de salaire annuel retenu pour le calcul de la retraite vieillesse des salariés de l'industrie des conserves de poissons en raison du chômage important qui affecte cette industrie.

N° 7929. — Rapport de M. Besset, au nom de la commission du travail, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à faire appliquer la législation et la réglementation du travail dans les hôtels, cafés, restaurants

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

N° 7931 (1). — Proposition de résolution de M. Guille tendant à inviter le Gouvernement à nationaliser les mines et usines de Salsigne. (Renvoyée à la commission de la production industrielle.)

N° 7933. — Proposition de loi de M. Alfred Costes tendant à modifier l'ordonnance du 19 octobre 1945 sur la sécurité sociale (renvoyée à la commission du travail).

N° 7934. — Proposition de résolution de M. Marcel Ribère tendant à inviter le Gouvernement à créer un secrétariat d'Etat à la circulation routière dans le plus bref délai (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 7938. — Rapport de Mlle Marzin au nom de la commission de l'éducation nationale sur la proposition de loi tendant à accorder une subvention de fonctionnement de 100 F par enfant et par jour de colonies de vacances.

N° 7954. — Proposition de loi de M. Sanogo Sekou tendant à supprimer les sociétés indigènes de prévoyance dans les territoires d'outre-mer et à les remplacer par des sociétés d'amélioration agricole (renvoyée à la commission des territoires d'outre-mer).

N° 7987. — Rapport de M. Louis Martel, au nom de la commission des moyens de communication, sur les propositions de loi et de résolution tendant à accorder aux industries touristiques les avantages dont bénéficient les industries exportatrices.

N° 7988. — Projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la convention signée à Paris, le 1er juillet 1953, pour l'établissement d'une organisation européenne pour la recherche nucléaire (renvoyé à la commission de l'éducation nationale).

N° 7989 (1re partie) (1). — Rapport fait au nom de la commission des finances sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de la défense nationale et des forces armées pour l'exercice 1954 (1re partie: Considérations générales), par M. Christian Pineau.

N° 7989 (3e partie) (1). — Rapport fait au nom de la commission des finances sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de la défense nationale et des forces armées pour l'exercice 1954 (3e partie: Air), par M. Guy La Chambre.

N° 7989 (5e partie) (1). — Rapport fait au nom de la commission des finances sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de la défense nationale et des forces armées pour l'exercice 1954 (5e partie: Forces terrestres d'Extrême-Orient), par M. Frédéric-Dupont.

N° 7990 (1). — Rapport de M. Marcel Massot, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de la France d'outre-mer (dépenses militaires) pour l'exercice 1954.

N° 8023 (1re partie) (1). — Avis présenté au nom de la commission de la défense nationale sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de la défense nationale et des forces armées pour l'exercice 1954. (1re partie: Considérations générales), par M. Triboulet.

N° 8023 (3e partie) (1). — Avis présenté au nom de la commission de la défense nationale sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de la défense nationale et des forces armées pour l'exercice 1954. (3e partie: Air), par M. André Monteil.

N° 8023 (4e partie) (1). — Avis présenté au nom de la commission de la défense nationale sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de la défense nationale et des forces armées pour l'exercice 1954. (4e partie: Guerre), par M. Max Lejeune.

N° 8023 (5e partie) (1). — Avis présenté au nom de la commission de la défense nationale sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de la défense nationale et des forces armées pour l'exercice 1954. (5e partie: Forces terrestres d'Extrême-Orient), par M. Max Lejeune.

N° 8037. — Proposition de résolution de M. André Hugues tendant à inviter le Gouvernement à ne modifier le taux de libération des échanges qu'en fonction de l'amélioration de la conjoncture dans chaque secteur industriel, commercial et agricole français (renvoyée à la commission des affaires économiques).

(1) Tirage restreint.

Convocations de commissions.

La commission de la défense nationale se réunira le mercredi 17 mars 1954 à dix heures (local de la commission n° 213):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 7051) de M. Jean-Paul David et la proposition de résolution (n° 7744) de M. Quinson concernant la pension des maîtres maréchaux ferrants;

Le projet de loi (n° 7925) relatif au recrutement de l'armée de mer et à l'organisation de ses réserves.

II. — Nomination du rapporteur pour avis du projet de loi (n° 7871) portant ratification du protocole sur le statut des quartiers généraux militaires internationaux et de l'accord concernant les conditions d'installation du quartier général suprême des forces alliées en Europe.

III. — Avis de M. Frank Arnal sur le projet et les propositions de loi relatifs aux droits à pension des ouvriers de la défense nationale licenciés par suite de réduction d'effectifs.

IV. — Avis de M. Capdeville sur le rapport (n° 7888) de M. Tourné concernant les délais de forclusion opposés aux différentes catégories de résistants.

V. — Rapports de M. Maurellet sur:

La proposition de résolution (n° 6826) de M. Bartolini tendant à inviter le Gouvernement à appliquer intégralement le décret du 22 mai 1954 relatif aux salaires des travailleurs de l'Etat;

La proposition de résolution (n° 6646) concernant les pensions des agents de l'ordre technique civil de la défense nationale;

La proposition de résolution (n° 6691) de M. Bartolini tendant à remettre en ordre les rémunérations des agents de l'ordre technique de la défense nationale.

VI. — Rapport de M. Capdeville sur les propositions de loi (nos 1048, 1988, 5178, 5907, 6836 et 6971) de M. Guislain, de M. Kuehn, de M. Fonlupt-Espéraber, de M. de Chambrun, de M. Wolff et de M. Darou relatives aux conditions d'attribution de la Croix de guerre aux évadés.

VII. — Rapport de M. Taillade sur la proposition de loi (n° 3987) de M. Alfred Coste-Floret relative à la réorganisation de la musique de la garde républicaine.

VIII. — Questions diverses.

La commission de l'éducation nationale se réunira le mercredi 17 mars 1954 à quinze heures (local de la commission n° 262):

I. — Rapport de M. Boutavant sur la proposition de résolution (n° 7316) de M. Faraud tendant à rétablir le bénéfice du billet collectif à 50 p. 100 pour les organisations de jeunesse et de plein air.

II. — Rapport de Mlle Marzin sur les propositions de résolution (nos 6129, 7058 et 7283) de M. Fajon, de M. Gazier et de M. Bouxom tendant à inviter le Gouvernement à nationaliser le collège moderne et technique de jeunes filles de la ville de Suresnes.

III. — Nomination de membres de sous-commissions.

IV. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 7741) de M. Wolff (exonération de la surtaxe progressive pour dons alloués aux sociétés sportives ou d'éducation populaire);

La proposition de résolution (n° 7752) de M. Quinson (indemnités pour membres de l'enseignement participant aux colonies de vacances ou au fonctionnement des caisses des écoles);

La proposition de loi (n° 7754) de M. Carcassonne, sénateur (bimillénaire de la ville d'Arles);

La proposition de résolution (n° 7791) de M. Chaban-Delmas (collectif à 50 p. 100 pour étudiants et organisations de jeunesse);

La proposition de loi (n° 7793) de M. Charret (dépôt légal des affiches et programmes de théâtre);

Le projet de loi (n° 7924) (protection des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque).

V. — Nomination de rapporteurs pour avis pour:

La proposition de loi (n° 7368) de M. Rincent (organisation de l'enseignement postscolaire agricole);

La proposition de loi (n° 7385) de M. Frédéric-Dupont (âge limite du sursis d'incorporation pour les étudiants);

La proposition de loi (n° 7647) de M. Tremouilhe (tarif postal préférentiel pour journaux scolaires);

Le projet de loi (n° 7662) (exercice de la pharmacie);

Le projet de loi (n° 7678) (diverses dispositions d'ordre financier).

VI. — Questions diverses.

La commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions se réunira le jeudi 18 mars 1954, à dix heures quinze (local de la commission n° 219):

I. — Examen de pétitions.

II. — Audition de M. Barrachin, ministre d'Etat, chargé de la réforme constitutionnelle.

III. — Suite du rapport de M. Moisan sur le projet de loi (n° 7630) relatif au regroupement des dates des élections.

IV. — Rapport de M. Mazuez sur la proposition de loi (n° 7110) de M. Isorni tendant à compléter l'article 19 de la loi du 6 août 1953 relatif aux inéligibilités.

V. — Demande d'avis sur les modalités de désignation des membres de la Haute cour de justice instituée par l'ordonnance du 18 novembre 1944 modifiée par la loi du 3 mars 1954.

VI. — Suite du rapport de M. Minjoz sur les modifications du règlement.

VII. — Questions diverses.

La commission des immunités parlementaires se réunira le jeudi 18 mars 1954, à dix-sept heures (local de la commission n° 220):

I. — Nomination d'un rapporteur pour la demande en autorisation de poursuites (n° 7949).

II. — Rapport de M. Pierrard sur la demande en autorisation de poursuites (n° 7609).

Réunion de commission du mardi 16 mars 1954.

Commission des finances, à neuf heures trente. — Local de la commission.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1954

Ordre du jour du mardi 16 mars 1954.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, tendant à la revision des articles 9 (1er et 2e alinéa), 11 (1er alinéa), 12, 14 (2e et 3e alinéa), 20, 22 (1re phrase), 45 (2e, 3e et 4e alinéa), 49 (2e et 3e alinéa), 50 (2e alinéa) et 52 (1er et 2e alinéa) de la Constitution. (Nos 398, année 1953, et 93, année 1954. — M. Gilbert-Jules, rapporteur; et no 123, année 1954. — Avis de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale. — M. de La Gontrie, rapporteur.)

Documents mis en distribution le mardi 16 mars 1954.

No 128. — Projet de loi tendant à ratifier le décret fixant le régime douanier de certains produits marocains importés en Afrique occidentale française.

No 129. — Projet de loi réorganisant le registre du commerce au Cameroun.

No 130. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative aux médecins et pharmaciens intégrés dans l'armée active sans concours du fait des événements de guerre.

No 131. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à consacrer le dernier dimanche d'avril au souvenir des victimes de la déportation.

No 132. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à étendre aux entreprises de transport certaines dispositions de la loi relative à l'organisation des services médicaux du travail.

Convocations de commissions.

La commission de la presse, de la radio et du cinéma se réunira le jeudi 18 mars 1954, à onze heures (local no 201):

I. — Echange de vues sur le rapport de M. de Moustier (no A. N. 7919), relatif à la loi du 11 mai 1946 portant transfert et dévolution des biens des entreprises de presse.

II. — Questions diverses.

Rectificatif.

La commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales se réunira le mercredi 17 mars 1954, à dix heures (local no 274):

I. — Audition de M. Richard, conseiller commercial de France à Washington.

II. — Politique du commerce extérieur. Décision sur une demande de pouvoirs d'enquête.

III. — Audition de M. Campagne, conseiller commercial de France à Rio de Janeiro.

IV. — Audition de M. de La Taille, conseiller commercial de France à Copenhague.

V. — Questions diverses.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence constituée conformément à l'article 32 du règlement (vice-présidents du conseil de la République, présidents des commissions et présidents des groupes d'au moins 11 membres) est convoquée par M. le président, pour le jeudi 18 mars 1954, à quinze heures, au local 213.

Réunion de commission du mardi 16 mars 1954.

Commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions, à neuf heures trente. — Local no 224.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

ANNÉE 1954

Ordre du jour du mardi 16 mars 1954.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion des conclusions de la commission d'instruction sur une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée de l'Union française (Nos 348, année 1952, et 74, année 1954. — M. Ribéra, rapporteur.)

2. — Discussion de la proposition de MM. Gaignard, le colonel Bichon, Coulon et Roulleaux-Dugage tendant à inviter le Gouvernement à préciser son attitude sur le problème de la sécurité dans le Pacifique. (Nos 132 et 194, année 1951; 280, année 1952; 198, année 1953, et 27, année 1954. — M. le général Legentilhomme, rapporteur. — Nos 291, année 1952; 219, année 1953, et 69, année 1954. — Avis de la commission des relations extérieures. — M. Vignes, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distributon le mardi 16 mars 1954.

No 55 (1). — Rapport d'information par M. Bégarra, au nom de la commission des affaires sociales, sur les conditions d'application du code du travail en Afrique occidentale française.

No 62 (1). — Avis par le M. Le Brun-Kéris, au nom de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts, sur la demande d'avis (no 302, année 1953), transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant réorganisation du crédit agricole artisanal et immobilier au Togo.

No 69 (2). — Deuxième avis supplémentaire par M. Vignes, au nom de la commission des relations extérieures, sur la proposition (no 132, année 1951) de M. Gaignard tendant à inviter le Gouvernement à préciser son attitude sur le problème de la sécurité dans le Pacifique.

No 70 (2). — Proposition de M. William Bazé tendant à demander au Gouvernement de la République française de faire connaître à l'Assemblée de l'Union française ses intentions concernant le traité définitif avec l'Etat du Viet-Nam (renvoyée à la commission des relations extérieures).

No 71 (2). — Proposition de M. Dusseaulx tendant à demander au Gouvernement de prendre d'urgence des mesures d'aide à l'exportation vers l'étranger en faveur de certains produits des territoires d'outre-mer (renvoyée à la commission des affaires économiques).

No 72 (2). — Proposition de M. Barry Diawadou tendant à inviter le Gouvernement à maintenir une justice de paix à compétence étendue à Pita (Guinée française) et à modifier, en conséquence, l'article 3 et le tableau du décret no 54-6 du 5 janvier 1954, publié au *Journal officiel* de la République française du 9 janvier 1954, pages 348 et 349 (renvoyée à la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales).

No 73 (2). — Proposition de M. Périer tendant à attirer l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité d'améliorer les relations économiques entre la France et les Etats associés (renvoyée à la commission des affaires financières).

No 74 (2). — Rapport par M. Ribéra, au nom de la commission d'instruction, sur une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée de l'Union française.

No 75. — Rapport de M. Oudard, au nom de la commission du règlement, des pétitions et des questions constitutionnelles, sur la proposition de résolution (no 109, année 1953) de M. Cornet tendant à modifier l'article 33 du règlement de l'Assemblée de l'Union française.

No 78 (2). — Rapport par M. Bernier, au nom de la commission des affaires financières, sur la proposition (no 54, année 1954) de M. Bernier tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi, modifiant et complétant l'article 25 du décret no 52-152 du 13 février 1952, pris en exécution de l'article 6 de la loi no 51-1509 du 31 décembre 1951, arrêtant les dispositions financières transitoires applicables à l'exercice 1952.

No 80. — Rapport supplémentaire par M. Georges Monnet, au nom de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts, sur la proposition (no 220, année 1951) de M. Georges Monnet tendant à demander au Gouvernement de prendre toutes mesures propres à intensifier la production de pâte à papier dans les territoires d'outre-mer.

NOTE. — (1) Ces documents ont été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le 12 mars 1954.

(2) Ces documents ont été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le 15 mars 1954.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Convocations de commissions.

La commission des affaires sociales se réunira le mercredi 17 mars 1954, à dix heures (local n° 31), 21, rue La Boétie, à Paris:

I. — Nomination de rapporteurs pour:

1° La proposition (n° 59, année 1954) tendant à inviter le Gouvernement à prévoir dans les mesures relatives au logis d'urgence une part destinée à pourvoir aux besoins de la main-d'œuvre nord africaine travaillant dans la métropole.

2° La demande d'avis n° 61, année 1954) sur une proposition de loi tendant à créer un régime de prestations familiales pour les salariés non fonctionnaires dans les territoires d'outre-mer et les territoires sous tutelle.

II. — Exposé de M. Marceau Dupuy sur l'organisation et le fonctionnement de l'hygiène scolaire à la Martinique, à la Guadeloupe et en Guyane.

III. — Communication de Mlle Le Ber relative à la dernière réunion du conseil supérieur des affaires sociales.

IV. — Questions diverses.

La commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts se réunira le vendredi 19 mars 1954, à quatorze heures trente (local n° 31), 21, rue La Boétie, à Paris:

I. — Examen du projet de rapport supplémentaire sur la demande d'avis (n° 300, année 1953) et les propositions (n°s 329 et 400, année 1948) relatives aux sociétés indigènes de prévoyance. — M. Cazelles, rapporteur.

II. — Questions diverses.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission de politique générale le mercredi 17 mars 1954, à quatorze heures trente (local n° 31), 21, rue La Boétie, à Paris:

Examen d'une demande de voyage.

Examen d'une demande de délai supplémentaire pour déposer le rapport sur la demande d'avis (n° 113, année 1953) concernant la proposition de loi tendant à instituer une assemblée à pouvoirs législatifs ainsi que des conseils de collectivités administratives au Cameroun sous tutelle de la France.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatifs à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La direction de La Documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), a mis en vente le

STATUT GENERAL DES FONCTIONNAIRES

mis à jour au 10 juin 1953.

Dans cet ouvrage ont été rassemblés et classés méthodiquement tous les textes et documents essentiels relatifs à l'application de la loi du 19 octobre 1946.

Réalisé par la direction de la fonction publique, le **Statut général des fonctionnaires** constitue un instrument de travail commode et indispensable pour les administrations publiques. En outre, les fonctionnaires auront souvent l'occasion, au cours de leur carrière, de consulter, à titre personnel, cet ouvrage.

Les textes du **Statut général des fonctionnaires** sont répartis en neuf chapitres correspondant aux titres de la loi du 19 octobre 1946:

I. — Dispositions générales.
II. — Recrutement.
III. — Rémunération.
IV. — Notation et avancement.
V. — Discipline.
VI. — Positions.
VII. — Cessation définitive de fonctions.
VIII. — Questions médico-sociales et retraites.
IX. — Dispositions diverses.

Pour faciliter les recherches, une table méthodique et une table alphabétique complètent cet ouvrage.

Actuellement, le **Statut général des fonctionnaires** est vendu au prix de 3.925 F.

Ce prix comprend:

1° Le texte de base et le fascicule complémentaire n° 1 intégré, les fascicules n°s 2, 3, et 4..... 2.775 F.

2° L'abonnement aux mises à jour pour 1954, soit le fascicule complémentaire n° 5 qui vient de paraître ainsi que deux autres fascicules (n°s 6 et 7) qui paraîtront au cours de l'année..... 1.150

Total ..... 3.925 F.

Les acquéreurs du **Statut général des fonctionnaires** seront tenus informés chaque année, en temps utile, du montant de l'abonnement aux mises à jour qui seront publiées au cours des années 1955 et suivantes, au rythme de trois fascicules complémentaires par an.

Le **Statut général des fonctionnaires,** 1.020 pages, format 21×27, est vendu avec une reliure spéciale à feuillets mobiles dont l'épaisseur est prévue pour recevoir les fascicules complémentaires à paraître ultérieurement.

Commandes accompagnées de leur montant à adresser à *La Documentation française*, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e) (C. C. P. Paris 9060-98). Prix de 3.925 F à majorer de 5 p. 100 pour frais d'expédition.

La direction de La Documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), a fait paraître, dans la série « Documentation française illustrée », une brochure de vulgarisation sur

LA LUTTE CONTRE LE CANCER

Dans ce fascicule de 32 pages, format 14,5×21, contenant de nombreux graphiques, tableaux et photos, il est indiqué au lecteur, sous les rubriques suivantes, les moyens de lutter efficacement contre le cancer:

Cancer ? — Tumeur maligne.
Répartition. — Qui est atteint du cancer ?
Causes.
Signes et symptômes.
Prévention (mesures préventives, diagnostic précoce, traitement approprié).
Conclusions.

Le fascicule **La lutte contre le cancer** est en vente au prix de 50 F, aux éditions de *La Documentation française*, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e). Commandes à majorer de 5 p. 100 pour frais d'expédition. (Versement au régisseur des recettes, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e). C. C. P. Paris 9060-98.)

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'agriculture.

Avis aux importateurs de tomates originaires et en provenance d'Espagne.

Les importateurs sont informés qu'il est ouvert à l'importation en France un contingent supplémentaire de 1.500 tonnes de tomates d'origine et de provenance espagnoles.

Ce produit sera importé sous le régime du certificat d'importation dans les conditions fixées pour le même produit, par l'avis aux importateurs paru au *Journal officiel du* 11 novembre 1953.

L'importation pourra s'effectuer dès parution du présent avis au *Journal officiel* et jusqu'au 31 mars 1954 à vingt-quatre heures.

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis relatif au tirage de la onzième tranche de la loterie nationale 1954.

Le tirage de la onzième tranche de la loterie nationale 1954 aura lieu le mercredi 17 mars 1954, à vingt heures trente, en présence du public.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

MACHINES A TIMBRER

dont l'emploi a été autorisé par l'administration de l'enregistrement pour le timbrage des quittances, des reçus ou décharges de titres ou d'objets, des reçus constatant des dépôts d'espèces, des effets de commerce (code général des impôts, art. 862, et annexe IV, art. 71 à 93; arrêtés des 9 avril 1932, 24 juillet 1933, 6 novembre 1934, 18 octobre 1935 et 4 février 1950).

LISTE DES AUTORISATIONS ACCORDEES PENDANT LE MOIS DE FEVRIER 1954

Classement par type d'appareil et par numéro d'empreintes.

EMPREINTES Lettres	EMPREINTES Numéros.	NOMS PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	CONCESSIONNAIRES	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes	DATE de l'autorisation.	OBSERVATIONS
		I. — *Type A de la Société des machines Havas.*				
H. A.	538	Société anonyme dite « Société commerciale automobile alsacienne et lorraine », 56, allée de la Robertsau, à Strasbourg (Bas-Rhin).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 5 F.	16 février 1954.	
H. A.	539	Société à responsabilité limitée « Etablissements Hacot frères », place Gustave-Lambin, à Armentières (Nord).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 5 F.	10 février 1954.	
		II. — *Type C de la Société des machines Havas.*				
H.	0517	Société commerciale de recouvrements litigieux, 17, rue de la République, à Lyon (Rhône).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 999,9 F.	10 février 1954.	Remplace la machine H. C. n° 122.
H.	0518	Société anonyme dite « Société des pétroles Shell-Berre », 42, rue Washington, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	2 février 1954.	
H.	0519	Société à responsabilité limitée « Einhorn et Cie », 6, cité Paradis, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,10 F à 999,90 F.	16 février 1954.	Remplace la machine H n° 0659.
H.	0712	Société anonyme Philips, 50, avenue Montaigne, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	4 février 1954.	Remplace la machine H. M. n° 190.
		III. — *Type E de la Société des machines Havas.*				
H. E.	636	Société anonyme « Lorraine-Escaut » (Mines et usines des aciéries de Longwy, de Senelle-Maubeuge et d'Escaut et Meuse), 103, rue La Boétie, à Paris. (Usage: 5, rue Jacques-Bingen, à Paris.)	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	18 février 1954.	
H. E.	639	Société anonyme dite « Société des pétroles Shell-Berre », 42, rue Washington, à Paris. (Usage : 55, rue d'Amsterdam, à Paris.)	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	2 février 1954.	
H. E.	640	Société anonyme dite « Société des pétroles Shell-Berre », 42, rue Washington, à Paris. (Usage : 56, rue de Tivoli, à Bordeaux [Gironde].)	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	16 février 1954.	
H. E.	642	Société anonyme dite « Société des pétroles Shell-Berre », 42, rue Washington, à Paris. (Usage : 1, place Livet, à Nantes [Loire-Inférieure].)	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	16 février 1954.	
H. E.	643	Société anonyme dite « Société des pétroles Shell-Berre », 42, rue Washington, à Paris. (Usage : 9, rue des Arsins, à Rouen [Seine-Inférieure].)	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	22 février 1954.	
H. E.	644	Société anonyme dite « Société des pétroles Shell-Berre », 42, rue Washington, à Paris. (Usage : 64, rue Félix-Faure, à Saint-André-lez-Lille [Nord].)	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	16 février 1954.	

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

EMPREINTES		NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	CONCESSIONNAIRES	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes.	DATE de l'autorisation.	OBSERVATIONS
Lettres.	Numéros.					
H E.	645	Société anonyme dite « Société des pétroles Shell-Berre », 42, rue Washington, à Paris. (Usage : 16, rue de la Ravinelle, à Nancy [Meurthe-et-Moselle].)	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,01 F à 99,99 F.	16 février 1954.	

IV. — *Type M de la Société des machines Havas.*

H M.	312	Société à responsabilité limitée « Société orléanaise de literie et de mécanique », 16, rue Labélonge, à Chatou (Seine-et-Oise). (Usage : route de Blois, à Beaugency [Loiret].)	Havas.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	16 février 1954.	Remplace la machine H. A. n° 502.
H. M.	331	Société anonyme « Biscuiterie de Bretagne », 33, rue Louis-Pasteur, à Douarnenez (Finistère).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 1 F à 9 F.	26 février 1954.	Remplace la machine H. A. n° 340.
H. M.	339	Société à responsabilité limitée « Grands Magasins parisiens, établissements Besso », 7, place Voltaire, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F.	23 février 1954.	
H. M.	378	Société à responsabilité limitée « La 100 p. 100 garantie pure, Supra Penn », 47, rue de Paris, à Bobigny (Seine).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F.	19 février 1954.	
H. M.	386	Société anonyme « Compagnie générale du duralumin et du cuivre », 23-25, avenue Franklin-D.-Roosevelt, à Paris. (Usage : 66, avenue Marceau, à Paris.)	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 999,9 F.	16 février 1954.	Remplace la machine H n° 0370.
H. M.	389	Société anonyme dite « Société des pétroles Shell-Berre », 42, rue Washington, à Paris. (Usage : 16, rue Masséna, à Lyon [Rhône].)	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 999,9 F.	16 février 1954.	
H. M.	399	Société à responsabilité limitée « Etablissements Pennel et Flipo », 143, rue de Constantine, à Roubaix (Nord).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F.	16 février 1954.	
H. M.	406	Société anonyme « Minerais et métaux », 55, rue d'Amsterdam, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F.	18 février 1954.	
H. M.	408	Société anonyme « Lutrana », avenue Gambetta, n° 68, à Bagnolet (Seine).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F.	24 février 1954.	
H. M.	409	Société anonyme « Anciens établissements Jules de Surmont et fils » (Société de filature), 47, rue de Bradford, à Tourcoing (Nord).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F.	10 février 1954.	
H. M.	416	M. Yvon Samuel, propriétaire des « Fabrications Simplex », rue de Braque, n°s 4 et 6, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F.	9 février 1954.	Remplace la machine H. A. n° 309.
H. M.	417	Société anonyme « Union économique de Nice », 5, avenue de la Victoire, à Nice (Alpes-Maritimes).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 999,90 F.	26 février 1954.	
H. M.	419	Société anonyme « Le Caoutchouc S. I. T. », 7, rue du Théâtre, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F.	9 février 1954.	Remplace la machine H n° 0148.
H. M.	425	Société anonyme « Union commerciale et industrielle », 2, rue Viette, à Montbéliard (Doubs).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 999,9 F.	10 février 1954.	Remplace la machine H. M. n° 118.
H. M.	426	Société anonyme « Société d'exploitation des établissements Virax-Metivier-Lang », 42, rue Servan, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F.	23 février 1954.	
H. M.	427	Société à responsabilité limitée « Etablissements G. de La Salle et ses fils », 6, rue du Général-Drouot, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F.	16 février 1954.	Remplace la machine H. A. n° 566.
H. M.	428	Société à responsabilité limitée « Maison Moët et Chandon, fondée en 1743 », 20, avenue de Champagne, à Epernay (Marne).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F.	16 février 1954.	

EMPREINTES		NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	CONCESSIONNAIRES	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes.	DATE de l'autorisation.	OBSERVATIONS
Lettres.	Numéros.					
H. M.	429	Société anonyme « Société française des freins hydrauliques Lockheed », 27, rue Jules-Verne, à Saint-Ouen (Seine). (Usage: 58, avenue de la Grande-Armée, à Paris.)	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	16 février 1954.	Remplace la machine H. M. n° 332.
H. M.	435	Société anonyme « Textiles Realtex », 17, rue du Bât-d'Argent, à Lyon (Rhône).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	22 février 1954.	
H. M.	492	Société à responsabilité limitée « J.-E. Desroziers et fils », 3, rue Jules-Simon, à Boulogne-sur-Seine (Seine).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	8 février 1954.	Remplace la machine H. A. n° 373.
H. M.	500	Société anonyme « Etablissements F. Christol », 45, avenue de la Rochelle, à Niort (Deux-Sèvres).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	26 février 1954.	
H. M.	510	Société à responsabilité limitée « Etablissements Gelley et Couteau », 25, rue Gambetta, à Reims (Marne).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	10 février 1954.	
H. M.	512	Société anonyme « Dore-Dore », à Fontaine-les-Grés (Aube).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	10 février 1954.	Remplace la machine H. A. n° 368.
H. M.	514	Société des établissements Paul Perrin et Cie (Filatures et tissages), à Nomexy (Vosges).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	16 février 1954.	
H. M.	521	Société anonyme « Etablissements S. E. A. », 47 à 55, rue de l'Oradou, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	22 février 1954.	
H. M.	522	Société des établissements Walser frères, 14, faubourg de Montbéliard, à Belfort.	Havas.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	16 février 1954.	
H. M.	531	Société anonyme « Compagnie nord-africaine de l'hyperphosphate Reno », à Sfax (Tunisie). (Usage: 58, rue de Galilée, à Paris.)	Havas.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	23 février 1954.	

V. — *Type S. M. de la Société des machines S. A. T. A. S.*

S. M.	0106	Société à responsabilité limitée « Comptoir Philipsy », 6, rue Gabriel-Laumain, à Paris.	S. A. T. A. S.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	4 février 1954.	
S. M.	0121	Société à responsabilité limitée « Etablissements Petit-Montgobert et fils », 20, rue Maurice-Lerleaux, à Palaiseau (Seine-et-Oise).	S. A. T. A. S.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	10 février 1954.	
S. M.	0124	Société à responsabilité limitée dite « Société textile K. L. M. », 24, rue Castetnau, à Pau (Basses-Pyrénées).	S. A. T. A. S.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	26 février 1954.	
S. M.	0125	Société à responsabilité limitée « Etablissements Harcot », 15, rue d'Aboukir, à Paris.	S. A. T. A. S.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	4 février 1954.	
S. M.	0126	M. Jean Cibie, négociant, 10, avenue Industrielle, à Marquette-lez-Lille (Nord). (Usage: 111-122, rue Paul-Lafargue, à Lille.)	S. A. T. A. S.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	22 février 1954.	
S. M.	0127	M. Jean Cibie, négociant, 10, avenue Industrielle, à Marquette-lez-Lille (Nord). (Usage: 201-205, rue Chalant, à Ronchin [Nord].)	S. A. T. A. S.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	22 février 1954.	
S. M.	0128	M. Jean Cibie, négociant, 10, avenue Industrielle, à Marquette-lez-Lille (Nord).	S. A. T. A. S.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,9 F.	22 février 1954.	
S. M.	0129	Société à responsabilité limitée « Mondialtex », 132, rue du Faubourg-Saint-Denis, à Paris.	S. A. T. A. S.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	23 février 1954.	
S. M.	0130	Société anonyme « Compagnie des ateliers et forges de la Loire » (Saint-Chamond, Firminy, Saint-Etienne, Jacob Holtzer), à Saint-Etienne (Loire). (Usage: 12, rue de La Rochefoucauld, à Paris.)	S. A. T. A. S.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	23 février 1954.	

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

EMPREINTES		NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	CONCESSIONNAIRES	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes.	DATE de l'autorisation.	OBSERVATIONS
Lettres.	Numéros.					
S. M.	0131	Société en nom collectif « Rosenberg et Lavisse, prince de Galles », rue de Châteaudun, n° 41, à Paris.	S. A. T. A. S.	Quittances et effets de commerce : 0,01 F à 99,99 F.	23 février 1954.	
S. M.	0151	Société « Caisse centrale de crédit hôtelier, commercial et industriel », 58, rue La Boétie, à Paris.	S. A. T. A. S.	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 999,9 F.	23 février 1954.	
		VI. — *Type S. U. de la Société des machines S. A. T. A. S.*				
S. U.	326	Société anonyme « Sellier-Leblanc », 43, avenue du Maréchal-Joffre, à Bourg-la-Reine (Seine).	S. A. T. A. S.	Quittances et effets de commerce : 5 F.	30 déc. 1954.	

LISTE DES AUTORISATIONS DONT LES USAGERS ONT CESSE DE BENEFICIER PENDANT LE MOIS DE FEVRIER 1954

EMPREINTES		NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	CONCESSIONNAIRES	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes.	DATE de la décision de retrait de l'autorisation.	OBSERVATIONS
Lettres.	Numéros.					
		I. — *Type A de la Société des machines Havas.*				
H. A.	309	M. Yvon Samuel, propriétaire des « Fabrications Simplex », rue de Braque, nos 4 et 6, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce : 5 F.	9 février 1954.	Remplacée par la machine H. M. n° 416.
H. A.	334	Société à responsabilité limitée « Hocot frères », rue Jacquart, à Armentières (Nord). (Usage : place Gustave-Lambin, même ville.)	Havas.	Quittances et effets de commerce : 5 F.	10 février 1954.	
H. A.	340	Société « Biscuiterie de Bretagne », 33, rue Louis-Pasteur, à Douarnenez (Finistère).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 5 F.	26 février 1954.	Remplacée par la machine H. M. n° 331.
H. A.	368	Société anonyme « Dore-Dore », à Fontaine-les-Grès (Aube).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 5 F.	10 février 1954.	Remplacée par la machine H. M. n° 512.
H. A.	373	Société à responsabilité limitée « J.-E. Desroziers et fils », 3, rue Jules-Simon, à Boulogne-sur-Seine (Seine).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 5 F.	8 février 1954.	Remplacée par la machine H. M. n° 492.
H. A.	502	Société à responsabilité limitée dite « Société orléanaise de literie et de mécanique », 16, rue Labelonge, à Chatou (Seine-et-Oise). (Usage : route de Blois, à Beaugency [Loiret].)	Havas.	Quittances et effets de commerce : 5 F.	16 février 1954.	Remplacée par la machine H. M. n° 342.
H. A.	566	Société à responsabilité limitée « Etablissements G. de La Salle et ses fils », 6, rue du Général-Drouot, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 5 F.	16 février 1954.	Remplacée par la machine H. M. n° 427.
		II. — *Type B de la Société des machines Havas.*				
H. B.	027	Société à responsabilité limitée « Maison du simili-japon, Papeteries Dujardin », 169, rue de Paris (depuis 111, rue Jean-Bleuzen), à Vanves (Seine).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,25 F, 0,50 F, 0,75 F, 1 F, 1,50 F.	12 février 1954.	Machine retirée le 13 janvier 1954.
H. B.	133	M. Lucien Gomez, 18, rue Clotilde-Gaillard, à Montreuil-sous-Bois (Seine).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 2 F, 2,50 F, 3 F, 6 F, 11 F.	12 février 1954.	Machine retirée le 26 janvier 1954.
		III. — *Type C de la Société des machines Havas.*				
H.	0118	Société anonyme « Le Caoutchouc S. I. T. », 7, rue du Théâtre, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,01 F à 9,99 F.	9 février 1954.	Remplacée par la machine H. M. n° 419.
H.	0221	Société anonyme « Shell française », 42, rue Washington, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,01 F à 99,99 F.	27 février 1954.	Machine retirée le 29 janvier 1954.
H.	0370	Société anonyme « Compagnie générale du duralumin et du cuivre », 23-25, avenue Franklin-D.-Roosevelt, à Paris. (Usage : 66, avenue Marceau, à Paris.)	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,10 F à 999,90 F.	16 février 1954.	Remplacée par la machine H. M. n° 396.

EMPREINTES		NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	CONCESSIONNAIRES	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes.	DATE de la décision de retrait de l'autorisation.	OBSERVATIONS
Lettres.	Numéros.					
H.	0448	M. Etienne Pigeau, directeur de la « Caisse mutuelle de réassurance agricole », 8-10, rue Alsace-Lorraine à Niort (Deux-Sèvres).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	12 février 1954.	Machine retirée le 19 janvier 1954.
H.	0519	Société à responsabilité limitée « Einhorn et Cie », 6, cité Paradis, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,10 F à 99,90 F.	16 février 1954.	Remplacée par la machine H. N. n° 0519.
H.	0651	Société anonyme « Huileries Maurel et Prom et Maurel frères », allées d'Orléans, n° 2, à Bordeaux (Gironde). (Usage: 248, avenue Roger-Salengro, à Marseille [Bouches-du-Rhône].)	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,10 F à 99,10 F.	12 février 1954.	Machine retirée le 29 décembre 1953.
IV. — *Type E de la Société des machines Havas.*						
H. E.	115	Société anonyme « Escaut et Meuse », 5, rue Jacques-Bingen, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	24 février 1954.	Machine retirée le 5 février 1954.
H. E.	192	Société commerciale de recouvrement litigieux, 17, rue de la République, à Lyon (Rhône).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,10 F à 99,90 F.	10 février 1954.	Remplacée par la machine H. n° 0517.
H. E.	551	Société anonyme « Shell française », 42, rue Washington, à Paris. (Usage: 1, place Livet, à Nantes [Loire-Inférieure].)	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,01 F à 999,99 F.	16 février 1954.	
H. E.	601	Société anonyme « Shell française », 42, rue Washington, à Paris. (Usage: 128, rue Nationale, à Lille [Nord].)	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	16 février 1954.	
H. E.	602	Société anonyme « Shell française », 42, rue Washington, à Paris. (Usage: 56, rue de Tivoli, Bordeaux [Gironde].)	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	16 février 1954.	
H. E.	604	Société anonyme « Shell française », 42, rue Washington, à Paris. (Usage: 9, rue des Arsins, à Rouen [Seine-Inférieure].)	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	22 février 1954.	
H. E.	605	Société anonyme « Shell française », 42, rue Washington, à Paris. (Usage: 16, rue de la Ravinelle, à Nancy [Meurthe-et-Moselle].)	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	16 février 1954.	
H. E.	606	Société anonyme « Shell française », 42, rue Washington, à Paris. (Usage: 55, rue d'Amsterdam, à Paris.)	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	27 février 1954.	Machine retirée le 30 janvier 1954.
V. — *Type M de la Société des machines Havas.*						
H. M.	118	Société anonyme « Union commerciale et industrielle », 2, rue Viette, à Montbéliard (Doubs).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,1 F à 99,9 F.	10 février 1954.	Remplacée par la machine H. M. n° 425.
H. M.	157	Société anonyme « Shell française », 42, rue Washington, à Paris. (Usage: 14-16, rue Masséna, à Lyon [Rhône].)	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	16 février 1954.	
H. M.	190	Société anonyme « Philips », avenue Montaigne, n° 50, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 999,9 F.	4 février 1954.	Remplacée par la machine H. n° 0712.
H. M.	257	Société à responsabilité limitée « Les Parfumeries associées de France », 73, boulevard Haussmann, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	24 février 1954.	Machine non installée. — Autorisation rapportée.
H. M.	332	Société anonyme « Française des freins hydrauliques Lockeed », 27, rue Jules-Verne, à Saint-Ouen (Seine). (Usage: 58, avenue de la Grande-Armée, à Paris.)	Havas.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	16 février 1954.	Remplacée par la machine H. M. n° 429.
VI. — *Type S. U. de la Société des machines S. A. T. A. S.*						
S. U.	210	Société à responsabilité limitée « Groupement charbonnier industriel et commercial, Pierre Mennessier et Cie, successeurs », quai Saint-Antoine, n° 33, à Lyon (Rhône).	S. A. T. A. S.	Quittances et effets de commerce de 5 F.	24 février 1954.	Machine retirée le 4 février 1954.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

MINISTÈRE DES FINANCES ET

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS. — CONTRIBUTIONS

RELEVÉ PAR

STATISTIQUE MEN

CAMPAGNE 1953-1954. —

NUMÉROS d'ordre.	DÉPARTEMENTS	QUANTITÉS DE VINS SORTIES DES CHAIS DES RÉCOLTANTS								
		Vins à A. O C et vins d'Alsace			Vins de consommation courante			Total		
		Février.	Antérieurs.	Total	Février.	Antérieure	Total	Février.	Antérieurs.	Total.
1	Ain	10	33	43	1.199	20.292	21.491	1.209	20.325	21.534
2	Aisne	59	434	493	7	124	131	66	558	624
3	Allier	»	»	»	1.366	10.708	12.074	1.366	10.708	12.074
4	Alpes (Basses-)	»	»	»	3.355	6.110	9.465	3.355	6.110	9.465
5	Alpes (Hautes-)	»	»	»	633	3.943	4.576	633	3.943	4.576
6	Alpes-Maritimes	2	»	2	39	729	768	41	729	770
7	Ardèche	73	933	1.006	25.504	169.143	194.647	25.577	170.076	195.653
8	Ardennes	»	»	»	»	»	»	»	»	»
9	Ariège	»	»	»	439	3.325	3.764	439	3.325	3.764
10	Aube	251	14.643	14.894	25	530	555	276	15.173	15.449
11	Aude	1.089	11.153	12.242	338.008	2.303.648	2.641.656	339.097	2.314.801	2.653.898
12	Aveyron	»	»	»	1.562	9.006	10.568	1.562	9.006	10.568
13	Bouches-du-Rhône	175	999	1.174	71.387	520.417	591.804	71.562	521.416	592.978
14	Calvados	»	»	»	»	»	»	»	»	»
15	Cantal	»	»	»	»	»	»	»	»	»
16	Charente	»	»	»	95.428	220.055	315.483	95.428	220.055	315.483
17	Charente-Maritime	»	»	»	103.658	373.973	477.631	103.658	373.973	477.631
18	Cher	1.474	2.741	4.215	654	4.346	5.000	2.128	7.087	9.215
19	Corrèze	»	»	»	206	872	1.078	206	872	1.078
21	Côte-d'Or	10.455	49.538	59.993	3.308	30.609	33.917	13.763	80.147	93.910
22	Côtes-du-Nord	»	»	»	»	»	»	»	»	»
23	Creuse	»	»	»	»	»	»	»	»	»
24	Dordogne	38.830	113.409	152.239	24.338	177.738	202.076	63.168	291.147	354.315
25	Doubs	»	»	»	»	8	8	»	8	8
26	Drôme	1.634	20.484	22.118	10.985	63.179	74.164	12.619	83.663	96.282
27	Eure	»	»	»	»	»	»	»	»	»
28	Eure-et-Loir	»	»	»	»	7	7	»	7	7
29	Finistère	»	»	»	»	»	»	»	»	»
30	Gard	3.841	24.117	27.958	241.777	2.184.511	2.426.288	245.618	2.208.628	2.454.246
31	Garonne (Haute-)	»	»	»	20.566	157.255	177.821	20.566	157.255	177.821
32	Gers	»	»	»	69.018	444.981	513.999	69.018	444.981	513.999
33	Gironde	172.863	808.095	980.958	116.757	858.950	975.707	289.620	1.667.045	1.956.665
34	Hérault	306	4.377	4.683	533.906	3.575.980	4.109.886	534.212	3.580.357	4.114.569
35	Ille-et-Vilaine	»	»	»	»	»	»	»	»	»
36	Indre	24	44	68	4.911	41.870	46.781	4.935	41.914	46.849
37	Indre-et-Loire	9.977	32.351	42.328	19.502	206.093	225.595	29.479	238.444	267.923
38	Isère	1	15	16	2.120	15.083	17.203	2.121	15.098	17.219
39	Jura	855	3.956	4.811	388	2.382	2.770	1.243	6.338	7.581
40	Landes	»	»	»	21.602	85.725	107.327	21.602	85.725	107.327
41	Loir-et-Cher	4.341	7.069	11.410	63.161	417.023	480.184	67.502	424.092	491.594
42	Loire	1	26	27	2.159	15.381	17.540	2.160	15.407	17.567
43	Loire (Haute-)	»	»	»	16	182	198	16	182	198
44	Loire-Inférieure	21.691	75.557	97.248	61.795	355.144	416.939	83.486	430.701	514.187
45	Loiret	»	»	»	3.281	26.405	29.686	3.281	26.405	29.686
46	Lot	»	»	»	8.985	45.425	54.410	8.985	45.425	54.410
47	Lot-et-Garonne	1.090	4.189	5.279	33.080	215.178	248.258	34.170	219.367	253.537

DES AFFAIRES ECONOMIQUES

INDIRECTES. — 2e DIVISION. — 3e BUREAU

DÉPARTEMENT

SUELLE DES VINS

MOIS DE FÉVRIER 1954

QUANTITES DE VINS SOUMISES AU DROIT DE CIRCULATION									STOCK commercial	NUMÉROS d'ordre
Vins à A. O. C.			Vins de consommation courante			Total				
Février.	Antérieurs.	Total	Février.	Antérieurs.	Total	Février.	Antérieurs.	Total		
666	3.962	4.628	17.386	121.178	138.864	17.992	125.140	143.432	67.384	1
963	7.438	8.401	29.117	157.580	186.697	30.080	165.018	195.098	48.573	2
409	2.669	3.168	35.954	216.787	252.741	36.453	219.456	255.909	47.918	3
27	163	190	2.687	21.297	23.984	2.714	21.460	24.174	4.167	4
66	453	519	6.013	41.731	47.744	6.079	42.184	48.263	7.302	5
917	3.376	4.293	39.886	193.065	232.951	40.803	196.441	237.244	46.351	6
106	1.232	1.338	7.553	67.079	74.632	7.659	68.311	75.970	41.922	7
536	3.014	3.550	17.397	100.228	117.625	17.933	103.242	121.175	24.828	8
172	1.160	1.332	6.933	47.397	54.330	7.105	48.557	55.662	7.957	9
1.170	9.639	11.109	25.542	137.385	162.927	27.012	147.024	174.036	58.323	10
273	2.063	2.336	15.662	101.411	116.773	15.935	103.174	119.109	143.559	11
369	2.041	2.410	15.943	92.272	108.185	16.282	94.313	110.595	19.012	12
1.337	8.926	10.263	82.566	411.316	493.882	83.903	420.242	504.145	162.994	13
2.311	12.736	15.050	18.730	95.531	114.261	21.044	108.267	129.311	34.043	14
95	700	795	15.168	114.954	130.122	15.263	115.654	130.917	21.570	15
444	1.544	1.988	16.944	106.390	123.334	17.388	107.934	125.322	42.504	16
429	3.645	4.074	19.304	135.651	154.955	19.733	139.296	159.029	62.685	17
408	2.787	3.285	20.258	136.913	157.171	20.756	139.700	160.456	39.613	18
235	1.478	1.713	14.995	103.274	118.269	15.230	104.752	119.982	23.974	19
7.700	46.463	54.163	35.422	208.107	243.529	43.122	254.570	297.692	403.268	21
1.318	6.782	8.100	22.276	114.771	137.047	23.594	121.553	145.147	30.323	22
42	454	496	12.769	123.207	135.976	12.811	123.661	136.472	22.643	23
1.600	11.382	12.982	16.149	96.192	112.341	17.749	107.574	125.323	41.550	24
567	3.770	4.337	36.279	237.598	273.877	36.846	241.368	278.214	78.522	25
671	1.149	1.820	8.447	53.753	62.200	9.118	54.902	64.020	60.132	26
476	4.678	5.154	11.128	60.875	72.003	11.604	65.553	77.157	15.070	27
494	3.170	3.664	16 808	101.549	118.387	17.332	104.719	122.051	39.819	28
2.465	11.474	13.939	63.583	351.286	414.869	66.048	362.760	428.808	111.554	29
496	3.982	4.478	24.467	166.264	190.731	24.963	170.246	195.209	82.074	30
976	6.428	7.404	29.948	174.492	204.440	30.924	180.920	211.844	28.192	31
37	259	296	4.486	22.434	26.920	4.523	22.693	27.216	36.230	32
12.353	79.937	92.290	67.946	439.659	507.605	80.299	519.596	599.895	893.271	33
1.587	9.743	11.330	32.168	280.327	312.495	33.755	290.070	323.825	499.897	34
1.626	10.473	12.099	18.891	112.142	131.033	20.517	122.615	143.132	31.031	35
375	2.062	2.437	11.576	87.847	99.423	11.951	89.909	101.860	20.110	36
2.387	19.879	22.266	18.305	117.848	136.153	20.692	137.727	158.419	97.330	37
509	3.311	3.820	37.664	240.462	278.126	38.173	243.773	281.946	57.289	38
733	6.277	7.010	16.875	91.524	108.399	17.608	97.801	115.409	41.800	39
74	359	433	12.859	72.612	85.471	12.933	72.971	85.904	15.513	40
647	3.367	4.014	17.306	117.957	135.263	17.953	121.324	139.277	106 275	41
1.254	9.162	10.413	70.401	410.523	480.927	71.655	419.685	491.340	116.899	42
146	703	849	19.795	139.504	159.299	19.941	140.207	160.148	32.156	43
6.965	35.544	42.489	53.778	329.980	383.758	60.723	365.524	426.247	156.271	44
1.401	7.153	8.554	25.600	174.967	200.567	27.001	182.120	209.121	52.687	45
79	581	660	4.995	36.044	41.039	5.074	36.625	41.699	7.423	46
255	1.577	1.832	11.572	65.247	76.819	11.827	66.824	78.651	32.828	47

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

NUMEROS d'ordre.	DÉPARTEMENTS	QUANTITÉS DE VINS SORTIES DES CHAIS DES RÉCOLTANTS								
		Vins à A O C et vins d'Alsace			Vins de consommation courante			Total		
		Février.	Antérieurs	Total	Février.	Antérieurs	Total	Février.	Antérieurs	Total
48	Lozère	»	»	»	35	790	825	35	790	825
49	Maine-et-Loire	26.293	96.113	122.406	22.388	198.835	221.223	48.681	294.948	343.629
50	Manche	»	»	»	»	»	»	»	»	»
51	Marne	6.055	185.243	191.298	161	3.251	3.412	6.216	188.494	194.710
52	Marne (Haute-)	»	»	»	20	343	363	20	343	363
53	Mayenne	»	»	»	»	34	34	»	34	34
54	Meurthe-et-Moselle	»	»	»	80	261	341	80	261	341
55	Meuse	»	»	»	46	600	646	46	600	646
56	Morbihan	»	»	»	»	»	»	»	»	»
57	Moselle	»	»	»	14	733	747	14	733	747
58	Nièvre	1.180	1.866	3.046	41	726	767	1.221	2.592	3.813
59	Nord	»	»	»	»	»	»	»	»	»
60	Oise	»	»	»	»	»	»	»	»	»
61	Orne	»	»	»	»	»	»	»	»	»
62	Pas-de-Calais	»	»	»	»	»	»	»	»	»
63	Puy-de-Dôme	»	»	»	1.293	4.864	6.157	1.293	4.864	6.157
64	Pyrénées (Basses-)	327	2.754	3.081	3.619	17.617	21.236	3.946	20.371	24.317
65	Pyrénées (Hautes-)	»	»	»	137	2.709	2.846	137	2.709	2.846
66	Pyrénées-Orientales	14.796	106.713	121.509	102.435	823.004	925.439	117.231	929.717	1.046.948
67	Rhin (Bas-)	9.276	65.056	74.332	945	5.290	6.235	10.221	70.346	80.567
68	Rhin (Haut-)	16.509	115.324	131.833	430	7.478	7.908	16.939	122.802	139.741
69	Rhône	33.497	163.348	196.845	1.502	10.497	11.999	34.999	173.845	208.844
70	Saône (Haute-)	»	»	»	1	37	38	1	37	38
71	Saône-et-Loire	100.211	76.969	100.211	11.383	53.672	65.055	37.625	130.641	165.266
72	Sarthe	28	94	122	195	2.496	2.691	223	2.590	2.813
73	Savoie	»	»	»	3.099	19.143	22.242	3.099	19.143	22.242
74	Savoie (Haute-)	»	900	900	117	1.689	1.836	117	2.589	2.736
75	Seine	»	»	»	»	»	»	»	»	»
76	Seine-Inférieure	»	»	»	»	»	»	»	»	»
77	Seine-et-Marne	»	»	»	»	»	»	»	»	»
78	Seine-et-Oise	»	»	»	»	»	»	»	»	»
79	Sèvres (Deux-)	756	2.124	2.880	4.066	26.921	30.987	4.822	29.045	33.867
80	Somme	»	»	»	»	»	»	»	»	»
81	Tarn	17.984	91.457	109.441	34.700	290.664	325.364	52.684	382.121	434.805
82	Tarn-et-Garonne	»	»	»	11.829	98.223	110.052	11.829	98.223	110.052
83	Var	66	424	490	141.508	832.668	974.176	141.574	833.092	974.666
84	Vaucluse	24.877	152.440	177.317	78.763	389.682	468.445	103.640	542.122	645.762
85	Vendée	»	13	13	33.420	206.591	240.011	33.420	206.604	240.024
86	Vienne	422	534	956	10.190	102.401	112.591	10.612	102.935	113.547
87	Vienne (Haute-)	»	»	»	41	»	41	41	»	41
88	Vosges	»	»	»	»	42	42	»	42	42
89	Yonne	1.964	7.094	9.058	663	4.581	5.244	2.627	11.675	14.302
	Sarre	»	»	»	9	699	708	9	699	708
	Total métropole et Sarre	(1) 446.314	2.242.629	(2) 2.688.943	2.351.285	15.672.871	18.024.156	2.797.599	17.915.500	20.713.099
	Alger	»	»	»	894.317	2.417.110	3.311.427	894.317	2.417.110	3.311.427
	Oran	»	»	»	476.830	5.893.911	6.370.741	476.830	5.893.911	6.370.741
	Constantine	»	»	»	75.155	548.221	623.376	75.155	548.221	623.376
	Total pour l'Algérie	»	»	»	1.446.302	8.859.242	10.305.544	1.446.302	8.859.242	10.305.544
	Totaux pour l'ensemble de la France	446.314	2.242.629	2.688.943	3.797.587	24.532.113	28.329.700	4.243.901	26.774.742	31.018.643

(1) Y compris 25.785 hectolitres de vins d'Alsace. — (2) Y compris 206.165 hectolitres de vins d'Alsace.

STATISTIQUE MENSUELLE DES CIDRES. — CAMPAGNE 1953-1954. — MOIS DE FEVRIER 1954

		Hectolitres.
Quantités imposées	Février 1954	218.821
	Antérieurs	2.042.202
	Total	2.261.023
Stock commercial		1.488.411

QUANTITES DE VINS SOUMISES AU DROIT DE CIRCULATION

Vins à A. O. C.			Vins de consommation courante			Total			STOCK commercial	NUMÉROS d'ordre.
Février.	Antérieurs.	Total	Février.	Antérieurs.	Total	Février.	Antérieurs.	Total		
78	257	335	5.646	46.839	52.485	5.724	47.096	52.820	10.507	48
4.963	31.996	36.959	16.781	118.476	135.257	21.744	150.472	172.216	192 918	49
3.713	10.820	14.533	8.222	58.899	67.121	11.935	69.719	81.654	22.464	50
7.260	59.120	66.380	62.973	361.135	427.108	70.233	423.255	493.488	1.169.838	51
301	1.592	1.893	15.553	89.842	105.395	15.854	91.434	107.288	23.725	52
600	3.940	4.540	3.289	19.631	22.920	3.889	23.571	27.460	8.883	53
1.529	13.449	14.978	78.721	422.259	500.980	80.250	435.708	515.958	126.757	54
449	2.504	2.953	20.300	127.411	147.711	20.749	129.915	150.664	28.570	55
1.566	9.169	10.735	25.595	123.548	149.143	27.161	132.717	159.878	38.231	56
812	4.754	5.596	33.123	193.722	226.845	33.965	198.476	232.441	45.799	57
579	4.424	5.003	22.973	145.831	168.804	23.552	150.255	173.807	44.139	58
26.886	156.764	183.650	98.412	556.721	655.133	125.298	713.485	838.783	262.115	59
1.288	7.096	8.384	25.381	162.261	187.642	26.669	169.357	196.026	43.575	60
611	4.963	5.601	6.317	35.960	42.277	6.958	40.923	47.881	11.336	61
8.311	48.867	57.178	44.141	260.756	304.897	52.452	309.623	362.075	122.721	62
1.953	9.046	10.999	49.166	309.638	358.804	51.119	318.684	369.803	71.724	63
638	5.388	6.026	31.885	209.661	241.549	32.523	215.052	247.575	62.869	64
104	919	1.023	11.247	73.879	85.126	11.351	74.798	86.149	16.815	65
1.963	16.297	18.260	11.450	104.414	115.864	13.393	120.711	134.107	102.240	66
483	3.510	3.993	36.942	187.801	224.743	37.395	191.311	228.706	129.894	67
413	2.737	3.150	39.248	223.657	262.905	39.661	226.394	266.055	169.815	68
11.919	68.832	80.751	128.937	662.718	791.655	140.856	731.550	872.406	309.257	69
432	3.499	3.931	20.357	120.729	141.086	20.789	124.228	145.017	31.252	70
6.292	38.777	45.069	39.324	235.236	274.560	45.616	274.013	319.629	180.912	71
2.102	12.604	14.706	15.773	85.567	101.340	17.875	98.171	116.046	27.093	72
571	4.374	4.945	18.114	135.490	153.904	18.985	139.864	158.849	39.397	73
357	856	1.213	17.108	114.277	131.385	17.465	115.133	132.598	42.988	74
55.834	297.562	353.396	807.636	3.736.473	4.544.109	863.470	4.034.035	4.897.505	2.130.865	75
4.822	25.356	30.178	63.041	349.701	412.742	67.833	375.057	442.890	140.199	76
1.110	6.944	8.054	25.488	120.589	146.077	26.598	127.533	154.131	36.539	77
4.270	31.910	36.180	60.026	313.849	373.875	64.296	345.759	410.055	115.371	78
418	2.256	2.674	13.810	90.810	104.620	14.228	93.066	107.294	29.668	79
2.459	15.131	17.590	25.631	148.322	173.953	28.090	163.453	191.543	35.346	80
1.342	7.377	8.719	12.737	76.602	89.339	14.079	83.979	98.058	57.225	81
74	590	664	3.097	22.460	25.557	3.171	23.050	26.221	15.762	82
173	1.071	1.244	43.294	243.512	286.806	43.467	254.583	298.050	58.051	83
707	6.049	6.756	10.185	59.379	69.564	10.892	65.428	76.320	172.315	84
194	1.543	1.707	8.936	68.385	77.321	9.130	69.898	79.028	21.159	85
312	1.944	2.256	8.923	65.747	74.670	9.235	67.691	76.926	29.508	86
437	2.753	3.190	29.283	206.705	235.988	29.720	209.458	239.178	45.583	87
378	2.784	3.162	31.124	196.803	227.927	31.502	199.587	231.089	66.964	88
1.478	10.237	11.715	14.889	95.685	110.574	16.367	105.922	122.289	37.804	89
907	4.636	5.543	8.500	34.131	42.631	9.407	38.770	48.177	21.467	
219.694	1.303.812	1.523.506	3.163.352	17.857.127	21.020.479	3.383.046	19.160.939	22.543.985	10.304.457	
»	»	»	38.453	192.576	231.029	38.453	192.576	231.029	638.419	
»	»	»	30.654	145.591	176.245	30.654	145.591	176.245	2.555.896	
»	»	»	15.448	84.127	99.575	15.448	84.127	99.575	94.756	
»	»	»	84.555	422.294	506.849	84.555	422.291	506.849	3.289.071	
219.694	1.303.812	1.523.506	3.247.907	18.279.421	21.527.328	3.467.601	19.583.233	23.050.834	13.653.528	

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A LA STATISTIQUE MENSUELLE DES VINS DU MOIS DE FEVRIER 1954

	METROPOLE				ALGERIE				TOTAL			
	Emplois de moûts ou de vins			Congélation	Emplois de moûts ou de vins			Congélation	Emplois de moûts ou de vins			Congélation
	Jus de raisins	Moûts concentrés	Vinaigres	Volume évaporé	Jus de raisins	Moûts concentrés	Vinaigres	Volume évaporé	Jus de raisins	Moûts concentrés	Vinaigres	Volume évaporé
Février 1954...	453	10.886	10.891	2.274	»	5.600	478	630	453	16.486	11.372	2.904
Antérieurs.....	13.928	70.652	67.099	17.960	»	92.375	2.206	1.441	13.928	163.027	69.305	19.401
Totaux.....	14.381	81.538	77.993	20.234	»	97.975	2.684	2.071	14.381	179.513	80.677	22.305

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES

Tableau de la production et du mouvement des alcools depuis le commencement de la campagne 1953-1954 jusqu'à la fin du mois de Décembre 1953.

Campagne 1953-1954. — Du 1er septembre 1953 au 31 août 1954.

PRODUCTION	RÉSULTATS AFFERENTS aux quatre premiers mois des campagnes			
	1953-1954.	1952-1953.	Différence pour 1953-1954. Augmentation	Diminution.
	Hectolitres.	Hectolitres.	Hectolitres.	Hectolitres.
I. — *Bouilleurs et distillateurs de profession.*				
Quantités d'alcool provenant de la distillation des : Betteraves	2.286.195	1.779.026	507.169	»
Tubercules et racines autres que les betteraves	21.410	4.817	16.593	»
Mélasses	360.695	329.878	30.817	»
Blés et autres céréales	»	»	»	»
Grains mis en œuvre pour la production des genièvres	5.245	5.730	»	485
Cellulose	6.673	6.219	454	»
Synthèse	»	»	»	»
Cognacs	10.475	11.707	»	1.232
Armagnacs	2.006	2.611	»	605
Vins	87.397	51.305	35.992	»
Lies de vin	4.733	4.770	»	37
Piquettes	19.637	18.890	747	»
Marcs de raisin	41.320	35.499	5.821	»
Pommes et poires	340.185	596.676	»	256.491
Cidres et poirés, lies de cidre et de poiré	51.437	40.739	10.698	»
Marcs de pommes et de poires	7	6	1	»
Fruits autres que les pommes et les poires	2.477	2.587	»	110
Divers	5	22	»	17
Total de la production des bouilleurs et distillateurs de profession. (A)	3.239.897	2.890.582	349.315	»
II. — *Bouilleurs de cru.*				
Total de la production des bouilleurs de cru (1) (B)	171.173	212.405	»	38.232
Total de la production (A) + (B) (C)	3.411.070	3.102.987	311.083	»
Stock et renseignements divers.				
Quantités d'alcool contenues naturellement dans les vins soumis au vinage et au mutage (D)	116.342	26.760	89.582	»
Importations (d'après les écritures de la douane; commerce général) (2) (E)	81.147	93.593	»	12.446
Reprises. 1953 (F)	3.661.411	. . . . .	»	»
Stock au 31 août. 1952 (F)	. . . . .	2.781.553	882.888	»
Ressources (C), (D), (E), (F) (G)	7.276.000	6.004.893	1.271.107	»
Exportations (d'après les écritures de la douane; commerce général) (H)	359.451	85.841	273.610	»
Différence entre les ressources (G) et les exportations (H) (I)	6.916.549	5.919.052	997.497	»
	1953	1952		
Stock effectif à la fin du mois de décembre. Dans les magasins généraux de vente	405.602	340.921	64.681	»
Dans les entrepôts réels de la douane (commerce général)	2.881	5.442	»	2.561
Chez les bouilleurs et distillateurs de profession	2.566.594	2.327.506	239.088	»
Chez les bouilleurs de cru	412.526	416.076	»	3.550
Chez les entrepositaires (3)	1.110.831	1.042.775	68.056	»
Dans les dépôts spéciaux du service des alcools	971.383	784.056	187.327	»
Total du stock (J)	5.469.817	4.916.776	553.041	»
Différence entre les indications de la ligne (I) et celles de la ligne (J) représentant les livraisons à la consommation et les quantités en cours de transport	1.446.732	1.002.276	444.456	»

(1) Cette quantité se décompose comme suit, par nature de matières premières mises en œuvre: *a*) Vins, 8.672 hectolitres; *b*) lies de vin, 4.659 hectolitres; *c*) piquettes, 56.618 hectolitres; *d*) marcs de raisin, 56.888 hectolitres; *e*) pommes et poires, 3.121 hectolitres; *f*) cidres et poirés, lies de cidre et de poiré, 23.498 hectolitres; *g*) marcs de pommes et de poires, 916 hectolitres; *h*) fruits autres que les pommes et les poires, 13.178 hectolitres; *i*) cognacs, 5.919 hectolitres; *j*) armagnacs, 699 hectolitres.

(2) Cette quantité se décompose comme suit: importations d'Algérie, 674 hectolitres; importations d'autres pays, 80.473 hectolitres.

(3) Y compris l'alcool contenu dans les liqueurs, vins de liqueurs, apéritifs, etc., ces différents produits étant suivis au même compte.

NOTA. — *Algérie* (renseignements fournis par les services du gouvernement général). — Pendant les quatre premiers mois de la campagne 1953-1954, l'Algérie a produit: 8.523 hectolitres d'alcool de vins; 41.609 hectolitres d'alcool de lies de vin; 2.582 hectolitres d'alcool de piquettes; 60.211 hectolitres d'alcool de marcs de raisin; ... hectolitres d'alcool de fruits frais autres que les figues, dattes et caroubes; ... hectolitres d'alcool de mélasses.

A la fin du mois de décembre 1953, il existait en entrepôts de toute nature: 122.810 hectolitres d'alcool.

RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LE SERVICE DES ALCOOLS

Quantités d'alcool qui lui ont été livrées (métropole et Algérie).

Ne sont mentionnés ci-dessous que les alcools provenant de substances dont le produit de la distillation n'est pas nécessairement réservé à l'Etat.

DÉSIGNATION	VINS (contingent).			MARCS ET PIQUETTES (contingent).			LIES (contingent).			CIDRES et poirés (contingent).	POMMES ou poires (contingent).
	Métropole	Algérie	Total	Métropole	Algérie	Total	Métropole	Algérie	Total		
	hl.	hl.	hl.	hl.	hl.	hl.	hl.	hl.	hl.	hl.	hl.
Période du 1er septembre au 31 décembre 1953	73.669	5.206	78.875	88.616	41.294	129.910	1.122	29.541	30.963	26.877	334.719
Antérieurs de la campagne	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Total de la campagne 1953-1954.	73.669	5.206	78.875	88.616	41.294	129.910	1.122	29.541	30.963	26.877	334 719

RENSEIGNEMENTS DIVERS

VINAGES ET MUTAGES		QUANTITÉS D'ALCOOL allouées en franchise aux bouilleurs de cru.	QUANTITÉS d'alcool éthylique dénaturées.	QUANTITÉS D'ALCOOL soumises au droit de consommation	ALCOOL METHYLIQUE (assimilé au point de vue fiscal à l'alcool éthylique).
Quantités d'alcool contenues naturellement dans les vins soumis au vinage et au mutage	Quantités d'alcool contenues dans les produits fabriqués				
Hectolitres.	Hectolitres.	Hectolitres.	Hectolitres.	Hectolitres.	Hectolitres.
116.342	207.907	30.807	511.311	325.311	101.974

QUANTITÉS D'EAUX-DE-VIE AYANT DROIT A UNE APPELLATION CONTROLÉE OU RÉGLEMENTÉE, AUTRES QUE COGNACS, ARMAGNACS, agréées depuis le début de la campagne.

		Hectolitres.
Eaux-de-vie de vin.	Algérie	»
	Aquitaine	»
	Bourgogne	11
	Bugey	»
	Coteaux de la Loire	»
	Franche-Comté	»
	Languedoc	79
	Marne	»
	Provence	135
	Côtes du Rhône	»
	Fougères	»
Eaux-de-vie de marc de raisin.	Algérie	»
	Aquitaine	832
	Bourgogne	909
	Bugey	»
	Coteaux de la Loire	439
	Champagne	»
	Franche-Comté	15
	Languedoc	14.715
	Provence	2.904
	Côtes du Rhône	»
	Savoie	12

			Hectolitres.
Eaux-de-vie de cidre ou de poiré.	Appellations contrôlées.	Calvados du pays d'Auge	403
	Calvados réglementés.	Calvados	2.855
		Calvados du Perche	86
		Calvados du Calvados	1.641
		Calvados du Mortanais	27
		Calvados du pays de la Risle	»
		Calvados du pays de Bray	350
		Calvados du Cotentin	39
		Calvados de l'Avranchin	197
		Calvados du Domfrontais	801
		Calvados de la vallée de l'Orne	129
		Calvados du pays de Merlerault	»
	Eaux-de-vie de Bretagne, Maine et Normandie.	Bretagne	7.900
		Maine	369
		Normandie	3.511
		Mélange de fruits ou d'eau de vie de ces trois régions	320

Distillation du vin et des produits dérivés.

Quantités distillées dans la métropole.

			Bouilleurs de cru		
Bouilleurs et distillateurs de profession.	Vins	947.395		Vins	100.135
	Lies de vin	70.648		Lies de vin	70.175
	Piquettes	451.624		Piquettes	1.226.990
	Cognac	116.710		Cognacs	65.974
	Armagnacs	22.706		Armagnacs	7.171

Quantités distillées en Algérie.

Vins	79.105
Lies de vin	418.015
Piquettes	47.170

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Tableau de la production et du mouvement des alcools à la fin du mois de Décembre 1953 *(Suite)*.

PRODUCTION		RÉSULTATS AFFÉRENTS aux douze mois des années 1953	1952	Différence pour 1953 : Augmentation	Différence pour 1953 : Diminution
		Hectolitres.	Hectolitres.	Hectolitres.	Hectolitres.
I. — *Bouilleurs et distillateurs de profession.*					
Quantités d'alcool provenant de la distillation des	Betteraves	2.333.236	1.894.335	438.901	»
	Tubercules et racines autres que les betteraves	34.917	35.402	»	485
	Mélasses	761.317	617.460	143.857	»
	Blés et autres céréales	»	»	»	»
	Grains mis en œuvre pour la production des genièvres	14.823	16.575	»	1.752
	Cellulose	18.212	20.031	»	1.819
	Synthèse	»	»	»	»
	Cognacs	70.203	53.404	16.799	»
	Armagnacs	4.524	3.729	795	»
	Vins	168.971	137.184	31.787	»
	Lies de vin	17.477	18.752	»	1.275
	Piquettes	25.761	25.542	219	»
	Marcs de raisin	62.575	60.717	1.858	»
	Pommes et poires	346.709	597.941	»	251.232
	Cidres et poirés, lies de cidre et de poiré	108.783	72.585	36.198	»
	Marcs de pommes et de poires	84	112	»	28
	Fruits autres que les pommes et les poires	5.665	5.515	150	»
	Divers	45	451	»	406
Total de la production des bouilleurs et distillateurs de profession. (A)		3.972.992	3.589.725	383.267	»
II. — *Bouilleurs de cru.*					
Total de la production des bouilleurs de cru (7) (B)		466.916	457.141	8.875	»
Total de la production (A) + (B) (C)		4.439.508	4.046.866	392.142	»
Stock et renseignements divers.					
Quantités d'alcool contenues naturellement dans les vins soumis au vinage et au mutage (D)		487.727	83.661	404.066	»
Importations (d'après les écritures de la douane; commerce général) (4) (5) (E)		267.631	240.225	»	32.511
Reprises. Stock au 31 décembre.	1952 (F)	4.916.776	. . . . .	»	»
	1951 (F)	. . . . .	4.454.949	»	»
Ressources (C), (D), (E), (F) (G)		9.751.115	8.525.671	1.225.474	»
Exportations (d'après les écritures de la douane; commerce général) (6) (H)		876.452	1.126.617	»	250.165
Différences entre les ressources (G) et les exportations (H) (I)		8.874.693	7.399.054	1.475.639	»
		1953. —	1952. —		
Stock effectif à la fin du mois de décembre.	Dans les magasins généraux de vente	405.602	340.921	64.681	»
	Dans les entrepôts réels de la douane (commerce général)	2.881	5.442	»	2.561
	Chez les bouilleurs et distillateurs de profession	2.566.594	2.327.506	239.088	»
	Chez les bouilleurs de cru	412.526	416.076	»	»
	Chez les entrepositaires (3)	1.410.831	1.042.775	68.056	3.350
	Dans les dépôts spéciaux du service des alcools	971.383	784.056	187.327	»
Total du stock (J)		5.469.817	4.916.776	553.041	»
Différence entre les indications de la ligne (I) et celles de la ligne (J) représentant les livraisons à la consommation et les quantités en cours de transport		3.404.876	2.482.278	922.598	»

(4) Cette quantité se décompose comme suit: eaux-de-vie, 202.956 hectolitres; esprits, 3.846 hectolitres; liqueurs, 832 hectolitres.
(5) Cette quantité se décompose comme suit: importations d'Algérie, 5.215 hectolitres; importations d'autres pays, 262.419 hectolitres.
(6) Cette quantité se décompose comme suit: eaux-de-vie, 120.044 hectolitres; esprits, 721.941 hectolitres; liqueurs, 34.491 hectolitres.
(7) Cette quantité se décompose comme suit par nature de matières premières mises en œuvre : vins, 27.004 hectolitres ; lies de vin, 27.034 hectolitres; piquettes, 56.885 hectolitres; marcs de raisin, 108.732 hectolitres; pommes et poires, 10.078 hectolitres; cidres et poirés, lies de cidre et de poiré, 84.390 hectolitres; marcs de pommes et de poires, 10.861 hectolitres; fruits autres que les pommes et les poires, 40.278 hectolitres; cognacs, 98.869 hectolitres; armagnacs, 2.885 hectolitres.

RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LE SERVICE DES ALCOOLS

Quantités d'alcool qui lui ont été livrées (métropole et Algérie).

Ne sont mentionnés ci-dessous que les alcools provenant de substances dont le produit de la distillation n'est pas nécessairement réservé à l'Etat.

DÉSIGNATION	VINS (contingent)			MARCS ET PIQUETTES (contingent)			LIES (contingent)			CIDRES ou poirés (contingent)	POMMES et poires (contingent)
	Métropole	Algérie	Total	Métropole	Algérie	Total	Métropole	Algérie	Total		
	hl	hl	hl.	hl.	hl.	hl.	hl.	hl.	hl.	hl.	hl.
Période du 1er septembre au 31 décembre 1953	73.669	5.206	78.875	88.646	41.294	129.940	1.422	29.541	30.963	26.877	334.749
Antérieurs de l'année	116.091	8.532	124.623	56.651	46.188	102.839	12.123	35.083	47.206	25.555	19.934
Total de l'année 1953	189.760	13.738	203.498	145.267	87.482	232.749	13.545	64.624	78.169	52.432	354.683

RENSEIGNEMENTS DIVERS

VINAGES ET MUTAGES		QUANTITÉS D'ALCOOL allouées en franchise aux bouilleurs de cru	QUANTITÉS d'alcool éthylique dénaturées.	QUANTITÉS D'ALCOOL soumises au droit de consommation.	ALCOOL MÉTHYLIQUE (assimilé au point de vue fiscal à l'alcool éthylique).
Quantités d'alcool contenues naturellement dans les vins soumis au vinage et au mutage	Quantités d'alcool contenues dans les produits fabriqués				
Hectolitres.	Hectolitres.	Hectolitres.	Hectolitres.	Hectolitres.	Hectolitres.
187.727	313.698	169.257	1.869.925	910.990	230.365

QUANTITÉS D'EAUX-DE-VIE AYANT DROIT A UNE APPELLATION D'ORIGINE CONTROLEE AUTRES QUE COGNACS, ARMAGNACS, agréées depuis le début de l'année.

		Hectolitres.
Eaux-de-vie de vin.	Algérie	»
	Aquitaine	22
	Bourgogne	198
	Bugey	»
	Coteaux de la Loire	49
	Franche-Comté	»
	Languedoc	387
	Marne	180
	Provence	168
	Côtes du Rhône	5
	Fougères	»
	Centre-Est	4
Eaux-de-vie de marc de raisin.	Algérie	539
	Aquitaine	2.387
	Bourgogne	4.053
	Bugey	161
	Coteaux de la Loire	1.776
	Champagne	298
	Franche-Comté	144
	Languedoc	25.109
	Provence	4.858
	Côtes du Rhône	9
	Centre-Est	27
	Savoie	127

			Hectolitres.
Eaux-de-vie de cidre ou de poiré.	Appellations contrôlées.	Calvados du pays d'Auge	2.205
	Calvados réglementés.	Calvados	8.231
		Calvados du Perche	481
		Calvados du Calvados	3.860
		Calvados du Mortanais	358
		Calvados du pays de la Risle	186
		Calvados du pays de Bray	471
		Calvados du Cotentin	117
		Calvados de l'Avranchin	192
		Calvados du Domfrontais	3.000
		Calvados de la vallée de l'Orne	506
		Calvados du pays de Merlerault	15
	Eaux-de-vie de Bretagne, Maine et Normandie.	Bretagne	19.371
		Maine	1.015
		Normandie	11.579
		Mélange de fruits ou d'eau-de-vie de ces trois régions	591

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Ministère de l'agriculture.

Avis relatif au concours d'admission, en 1954, à l'école primaire de sylviculture des Barres.

Les candidats au concours d'admission à l'école primaire de sylviculture des Barres seront appelés à subir les épreuves de ce concours conformément aux dispositions des articles 9 et 10 de l'arrêté ministériel réglementaire du 5 octobre 1938 (*Journal officiel* du 16 octobre 1937, p. 12021).

Les conditions d'âge de candidature fixées par ledit arrêté ont été modifiées par les arrêtés ministériels des 28 août 1943 et 6 avril 1949. En conséquence, ce concours est ouvert aux candidats élèves réguliers âgés de seize ans au moins et de dix-huit ans au plus au 1er juillet 1954, ainsi qu'aux candidats élèves libres âgés de seize ans au moins et de vingt ans au plus au 1er juillet 1954.

Ne peuvent être admis en qualité d'élèves réguliers que les fils de commis, d'adjoints forestiers, d'agents techniques, de chefs de district, d'ingénieurs des travaux et d'ingénieurs des eaux et forêts.

Chaque candidat devra produire les pièces énumérées ci-après:

1° Une demande d'admission au concours rédigée par le candidat et apostillée par ses parents ou par son tuteur (sur papier timbré);

2° Une fiche individuelle d'état civil prévue par le décret du 26 septembre 1953 portant simplifications de formalités administratives;

3° Un certificat médical attestant que le candidat a eu la variole ou a été vacciné depuis moins de trois ans, qu'il n'a aucun vice de constitution, ni aucune infirmité le rendant impropre au service actif;

4° Pour les candidats élèves libres, l'engagement (sur papier timbré) des parents ou du tuteur d'acquitter régulièrement le prix de la pension pendant tout le temps de son séjour à l'école. Ce prix de pension est fixé à 100.000 F par an à partir de l'année scolaire 1954-1955.

Les dossiers de candidatures, comprenant toutes les pièces énumérées ci-dessus, devront être adressés avant le 15 mai 1954 aux conservateurs des eaux et forêts dont relèvent les résidences des candidats. Ces fonctionnaires leur donneront, sur leur demande, tous renseignements relatifs aux épreuves du concours et, le cas échéant, à la constitution de leur dossier de candidature.

Le concours susvisé aura lieu dans le courant de la première quinzaine de juillet 1954, à une date qui sera précisée dans un avenir prochain et qui sera portée à la connaissance des candidats par les conservateurs des eaux et forêts auxquels ils auront remis leur dossier de candidature.

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Avis de concours pour l'emploi d'inspecteur des directions régionales de la sécurité sociale.

Par arrêtés du 4 mars 1954, pris conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel du 3 février 1954, ont été ouverts au ministère du travail et de la sécurité sociale deux concours pour le recrutement d'inspecteurs des directions régionales de la sécurité sociale.

I. — *Dispositions particulières à chaque concours.*

Premier concours: 20 mai 1954. — Nombre de postes: 8.

Conditions:

Age. — Vingt-cinq ans au moins, trente-trois ans au plus, au 1er janvier 1954.

La limite d'âge de trente-trois ans peut être reculée, compte tenu de la situation de famille et des services antérieurs civils et militaires.

Diplômes. — Licence ou l'un des titres ou diplômes exigés pour le concours d'entrée à l'école nationale d'administration.

Deuxième concours: 24 mai 1954. — Nombre de postes: 8.

Conditions:

Ouvert aux agents du ministère du travail et de la sécurité sociale ou de la caisse nationale de sécurité sociale remplissant les conditions fixées par l'arrêté interministériel du 3 février 1954.

Ouvert également, au même titre et dans les mêmes conditions qu'au personnel du ministère du travail, aux agents et anciens agents des services des affaires allemandes et autrichiennes bénéficiaires des dispositions de l'article 3 du décret n° 53-1118 du 17 novembre 1953 ou de l'article 3 de la loi n° 53-1310 du 31 décembre 1953.

II. — *Dispositions communes aux deux concours.*

Date de clôture des inscriptions: 17 avril 1954.

Centres d'épreuves écrites:

1° Départements métropolitains: Paris, Lille, Lyon, Strasbourg, Marseille, Nancy, Rouen, Bordeaux, Dijon, Nantes, Rennes, Toulouse, Montpellier, Limoges, Orléans, Clermont-Ferrand.

2° Départements d'outre-mer: Fort-de-France, Saint-Denis de la Réunion.

Centre d'épreuves orales: Paris.

Renseignements. — Pour tous renseignements complémentaires concernant les conditions d'admission, le programme des concours et l'inscription sur la liste des candidats, s'adresser au ministère du travail et de la sécurité sociale (direction de l'administration générale et du personnel, 3e bureau), 1, place de Fontenoy, Paris (7e).

Avis d'un examen professionnel pour l'emploi d'inspecteur des directions régionales de la sécurité sociale réservé aux fonctionnaires dégagés des cadres.

Par arrêté du 4 mars 1954, pris conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel du 3 février 1954, a été ouvert au ministère du travail et de la sécurité sociale un examen professionnel pour le recrutement d'un inspecteur des directions régionales de la sécurité sociale.

Date de l'examen: 31 mai 1954.

Date de clôture des inscriptions: 17 avril 1954.

Conditions:

a) Avoir été dégagé des cadres en vertu de la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947 relative aux conditions de dégagement des cadres de magistrats, fonctionnaires et agents civils et militaires de l'Etat, modifiée, notamment, par la loi n° 48-1227 du 23 juillet 1948;

b) Etre âgés de quarante-cinq ans au plus au 1er janvier 1954;

c) Avoir occupé pendant deux années au moins un emploi de fonctionnaire titulaire dans les catégories A ou B prévues à l'article 2i de la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires.

Centres d'épreuves écrites. — Paris, Lille, Lyon, Strasbourg, Marseille, Nancy, Rouen, Bordeaux, Nantes, Dijon, Rennes, Toulouse, Montpellier, Limoges, Orléans, Clermont-Ferrand.

Centre d'épreuves orales. — Paris.

Renseignements — Pour tous renseignements complémentaires concernant les conditions d'admission, le programme de l'examen et l'inscription sur la liste des candidats, s'adresser au ministère du travail et de la sécurité sociale (direction de la main-d'œuvre, 2e bureau, centre d'orientation et de réemploi), 1, place de Fontenoy, Paris (7e).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement de deux rédacteurs au centre hospitalier de Pau (Basses-Pyrénées).

Un concours sur épreuves sera ouvert les 22 et 23 avril 1954 pour le recrutement de deux rédacteurs au centre hospitalier de Pau (Basses-Pyrénées).

Peuvent faire acte de candidature, les personnes titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire, du brevet supérieur, d'un diplôme de sortie de l'une des écoles supérieures de commerce reconnues par l'Etat, ou d'un brevet d'officier de l'armée active de terre, de mer ou de l'air, ainsi que les commis non titulaires de l'un des diplômes susvisés, mais comptant au moins trois ans de services en cette qualité dans une administration hospitalière.

Les candidats doivent avoir eu plus de vingt ans et moins de trente ans au 1er janvier 1954. Toutefois, cette limite d'âge est reculée d'un temps égal à la durée des services civils et militaires antérieurs ouvrant droit à la retraite sans préjudice de l'application de l'article 162 du décret du 29 juillet 1939 (enfants à charge).

Les candidats du sexe masculin doivent en outre avoir satisfait aux obligations militaires.

Les dossiers de candidature devront parvenir avant le 11 avril 1954 à la direction départementale de la population et de l'entr'aide sociale des Basses-Pyrénées, 16, place Georges-Clemenceau, à Pau. Le programme des épreuves et la liste des pièces à fournir par les candidats seront communiqués aux personnes qui en feront la demande, à la direction du centre hospitalier de Pau.

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Avis relatif à l'organisation de concours de conducteur de chantiers des ponts et chaussées.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 janvier 1954, page 1065, 2e colonne, et au *Journal officiel* du 21 février 1954, page 1813, 2e colonne: au lieu de: « quatre cent quatre-vingt-neuf », lire: « quatre cent quatre-vingt-onze »; dans le tableau, 1re colonne, ligne 1, lire: « Ain, 3 », au lieu de: « 1 ».

TARIFS DE TRANSPORT
SUR LES CHEMINS DE FER D'INTERET GENERAL

1° *Propositions de tarifs de transport présentées à l'homologation ministérielle.*

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition d'insérer, à partir du 1er mai 1954, dans le tarif n° 11, chapitre 5, un nouveau paragraphe dont les dispositions sont reproduites ci-après:

TARIF N° 11

CHAPITRE 5. — Région Est.

§ V. — **Sable** (300).

(Applicable jusqu'au 31 décembre 1954.)

De Fère-en-Tardenois à Ardeuil-Marvaux, par wagon chargé de 20 tonnes: barème 278.

NOTA. — Les prix du présent paragraphe sont exclusivement applicables aux transports effectués aux conditions du chapitre 1er du tarif n° 103.

(*Paris, le* 11 *mars* 1954.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition d'insérer, à partir du 21 mars 1954, dans le tarif n° 18, un nouveau chapitre dont les dispositions sont reproduites ci-après:

. . . . . .

CHAPITRE 111. — Régions Ouest et Sud-Est.

§ I. — **Phosphate de soude** (619).

(Applicable jusqu'au 31 décembre 1954.)

Des Roches-de-Condrieu à Rouen (toutes gares) et exporté par ce port, par wagon chargé de 20 tonnes: barème 76.

(*Paris, le* 16 *mars* 1954.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à la modification des prix applicables sur la section de ligne de Lyon-Perrache à Saint-Etienne-Châteaucreux figurant au paragraphe 9 de l'annexe I aux tarifs généraux applicables aux voyageurs, bagages et chiens accompagnés.

Les bases kilométriques proposées sont les suivantes:

1re classe	9,062 F
2e classe	5,809 F
3e classe	3,729 F

(*Paris, le* 11 *mars* 1954.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier, à partir du 21 mars 1954, comme il est indiqué ci-après, les dispositions du chapitre 103 § VI, du tarif n° 12.

TARIF N° 12

CHAPITRE 103. — Société nationale des chemins de fer français

(Applicable jusqu'au 31 décembre 1954.)

§ VI. — **Argiles** (311).

En provenance des carrières situées sur le territoire français et expédiées par ces carrières des gares les desservant à une gare de la Société nationale des chemins de fer français desservant un point frontière ou un port de mer et exportées par ce point frontière ou ce port de mer, sous condition d'un engagement de fidélité de douze mois à souscrire par l'expéditeur, par wagon chargé de 20 tonnes: barème 272.

Par voie de conséquence, la clause soulignée ci-dessous, concernant les exportations d'argiles, sera supprimée dès la mise en vigueur des nouvelles dispositions du chapitre 103 (§ VI).

CHAPITRE 3. — Société nationale des chemins de fer français

§ IX. — **Argiles** (311).

. . . . . .

. . . . . Toutefois, les envois expédiés sur une gare de la Société nationale des chemins de fer français desservant un point frontière ou un port de mer et exportés par ce point frontière ou ce port de mer en bénéficient d'office.

(*Paris, le* 16 *mars* 1954.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier, à partir du 1er mai 1954, comme il est indiqué ci-après, les dispositions du chapitre 51, § VI, du tarif n° 12.

TARIF N° 12

CHAPITRE 51. — Société nationale des chemins de fer français et chemins de fer secondaires divers.

§ VI. — Chemin de fer de Denain-Forges à Lourches (voie normale).

A. — . . . . . .

. . . . . .

B. — **Castine** (311) (1), **dolomie crue** (317).

De Caffiers à Denain-Forges:

Par wagon chargé de 20 tonnes: barème 254;

Par rame de 120 tonnes: barème 268.

Lorsque le tonnage des envois reçus par un même destinataire, dans les conditions ci-dessous, atteindra annuellement 35.000 tonnes, il sera accordé. . . . . .

. . . . . .

des réductions suivantes:

20 p. 100 pour la fraction de tonnage comprise entre 12.000 et 18.000 tonnes;

25 p. 100 pour la fraction de tonnage comprise entre 18.000 et 30.000 tonnes;

35 p. 100 pour le tonnage en excédent de 30.000 tonnes,

sans que la réduction appliquée puisse être supérieure à 20 p. 100.

(*Paris, le* 11 *mars* 1954.)

2° *Prix d'application prévus conformément à l'article 14 (1°, b) du cahier des charges de la Société nationale des chemins de fer français.*

Conformément à l'article 14 (1°, *b*) de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français informe le public que, sauf avis contraire, le barème fixé ci-dessous, compris dans la limite des barèmes à minimum et à maximum, prévus au chapitre 3 (§ XIII), du tarif n° 11, sera appliqué à partir du 1er avril 1954, pour une période qui, sauf prorogation, prendra fin le 31 mars 1955.

Ciment (308) **remis en vrac, en cadres de particulier.**

RELATION de :	RELATION à :	CONDITION de tonnage par wagon.	PRIX par tonne à appliquer.
Voreppe Saint-Egrève-Saint-Robert	Annecy	20 tonnes.	Barème 79.

Ces dispositions sont applicables concurremment avec celles du chapitre 3 (§ XIV), du tarif n° 11.

(*Paris, le* 16 *mars* 1954.)

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Conformément à l'article 14 (1°, *b*) de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français informe le public que les barèmes qui, sauf avis contraire, seront appliqués, à partir du 1er avril 1954, dans la limite de la tarification à maximum et à minimum prévue au tarif n° 2, chapitre 1er, sont fixés comme suit pour une période qui, sauf prorogation, prendra fin le 31 mars 1955.

DÉSIGNATION des marchandises.	RELATIONS de :	RELATIONS à :	PAR WAGON chargé de :	BARÈME APPLICABLE lorsque la somme des indices de taxation est égale à : 8	9	10	11	12	DISPOSITIONS prises dans le cadre du chapitre :
Orge (91)....	Une gare de la Société nationale des chemins de fer français située dans les départements de l'Aisne, de l'Aube, du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre, de Loir-et-Cher, du Loiret, de la Marne, de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise et de l'Yonne.	Champigneulles ..... Charmes (Vosges)..... Nancy (toutes gares)..... Pont-à-Mousson ..... Saint-Mihiel ..... Pierrefitte-Ville-sur-Illon.. Xertigny	15 tonnes.	259	258	257	256	256	1er

Les présentes dispositions ne sont applicables que par voie de détaxe accordée aux destinataires ayant souscrit un engagement de fidélité de douze mois et adhérant à un groupement agréé par la Société nationale des chemins de fer français lorsque le tonnage des envois reçus aux conditions ci-dessus atteindra annuellement 20.000 tonnes.

(*Paris, le 16 mars 1954.*)

Conformément à l'article 14 (1°, *b*) de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français informe le public que, sauf avis contraire, le tableau des réductions accordées par voie de détaxe dans certaines relations désignées, par application des dispositions du chapitre 3 (§ I), du tarif n° 3, pour le transport, en régime accéléré, des envois de « viandes non dénommées » ayant donné lieu, au départ, à des circuits de ramassage par route, sera complété comme suit, à partir du 31 mars 1954, pour une période qui, sauf prorogation, prendra fin le 31 décembre 1954.

RELATIONS de :	RELATIONS à :	TAUX de la réduction.
.....	.....	.....
Neussargues.	Une gare quelconque de la région Sud-Est située sur la ligne de Marseille (inclus) à Nice (inclus).	9 p. 100

(*Paris, le 16 mars 1954.*)

3° *Projets d'avenants à des conventions comportant des taxes convenues.*

AVENANT A LA CONVENTION TARIFAIRE

CONCLUE ENTRE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS ET LA SOCIÉTÉ (1)

Entre :

La Société nationale des chemins de fer français (S. N. C. F.) dont le siège social est 88, rue Saint-Lazare, à Paris, représentée par M. ...

D'une part;

Et la société (1) dont le siège est ... représentée par M. ...

D'autre part,

il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Art. 1er. — Les prix fixés, par application de l'article 3 de la convention pour le transport par expédition des marchandises de toute nature dont le poids excède 50 kg sont modifiés comme suit :

. . . . . .

b) *Expéditions dont le poids excède 50 kilogrammes, sans dépasser :*

3 tonnes pour les marchandises rangées dans les 1re et 2e séries; 5 tonnes pour les marchandises rangées dans les 3e et 4e séries.

NUMÉROS de prix 1..	PRIX PAR 100 KILOGRAMMES ET PAR EXPÉDITION — De 60 kilogrammes. Marchandises reprises aux : 1re série.	2e série.	3e série.	4e série.	De 300 kilogrammes. Marchandises reprises aux : 1re série. Francs.	2e série. Francs.	3e série. Francs.	4e série. Francs.	De 1.000 kilogrammes. Marchandises reprises aux : 1re série	2e série.	3e série.	4e série.
1	(Sans changement.)				694	674	638	612	(Sans changement.)			
2					904	869	806	760				
3					1.001	959	883	829				
4					1.104	1.054	965	901				
5					1.205	1.148	1.046	972				
6					1.305	1.241	1.126	1.043				
7					1.405	1.333	1.206	1.113				
8					1.503	1.424	1.284	1.182				
9					1.609	1.522	1.369	1.257				
10					1.686	1.595	1.431	1.311				
11					1.800	1.700	1.522	1.392				
12					1.875	1.770	1.581	1.445				
13					1.987	1.873	1.670	1.523				
14					2.060	1.941	1.729	1.575				
15					2.170	2.043	1.817	1.652				
16					2.243	2.111	1.875	1.704				
17					2.353	2.213	1.963	1.782				
18					2.427	2.281	2.022	1.833				
19					2.573	2.473	2.139	1.937				
20					2.757	2.588	2.285	2.066				

(1) Pour la détermination des numéros de prix, voir le tableau I du tarif des petits colis et des colis familiaux et l'annexe II au tarif international pour le tranport des marchandises entre la France et la Sarre.

NOTA. — En cas de variation... (Le reste sans changement.)

(1) L'une des sociétés désignées ci-dessous :

Société Paris-France, 137, boulevard Voltaire, à Paris;

Société anonyme des grands magasins du Bon Marché, 135, rue du Bac, à Paris;

Société anonyme des Galeries Lafayette, 40, boulevard Haussmann, à Paris;

Société française des Nouvelles Galeries réunies, 66, rue des Archives, à Paris;

Société centrale d'achats (S. C. A.), 1, rue Paul-Cézanne, à Paris.

Art. 2. — Le présent avenant, qui est valable pour la durée de la convention elle-même, entrera en vigueur le ...

Les frais de timbre du présent avenant seront supportés par la société (1) ...

Fait en double, le ...

Le représentant de la Société nationale des chemins de fer français.

Le représentant de la société (1).

(1) L'une des sociétés désignées ci-dessous:

Société Paris-France, 137, boulevard Voltaire, à Paris;

Société anonyme des grands magasins du Bon Marché, 135, rue du Bac, à Paris;

Société anonyme des Galeries Lafayette, 40, boulevard Haussmann, à Paris;

Société française des Nouvelles Galeries réunies, 66, rue des Archives, à Paris;

Société centrale d'achats, 1, rue Paul-Cézanne, à Paris.

1° *Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs.*

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du journal mentionnée est celle du numéro qui a publié la proposition.)

A. — Homologations.

8 *mars* 1954. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 18 février 1954 tendant à la création au chapitre 2, paragraphe 1er, du tarif n° 11, de dispositions applicables jusqu'au 31 août 1954 à la pouzzolane en vrac expédiée par wagon chargé de 20 tonnes. (*Journal officiel* du 23 février 1954.)

Homologation accordée à titre provisoire après autorisation de mise en application à dater du 15 mars 1954.

9 *mars* 1954. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 7 janvier 1954 tendant à insérer, dans le chapitre 8 du tarif n° 11, un nouveau paragraphe II comportant une tarification réduite en faveur des sables et cailloux transportés de châteauneuf-sur-Cher à Châteauroux et les Rosiers (garage) par rame de 100 tonnes. (*Journal officiel* du 12 janvier 1954.)

Homologation accordée après décision de veto du 1er février 1954. (*Journal officiel* du 9 février 1954.)

20 *février* 1954. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 21 janvier 1954 tendant à inscrire au tableau I du tarif n° 116 comportant la liste des relations admises au bénéfice du chapitre 1er, paragraphe II, les gares de Réding comme gare principale et de Lixheim comme gare annexe. (*Journal officiel* du 26 janvier 1954.)

19 *février* 1954. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 11 janvier 1954 tendant:

A la création, à l'annexe 2 des tarifs généraux, de dispositions applicables aux expéditions de détail de grenailles d'acier, de fer ou de fonte pour moulages et de grenailles d'acier, de fer ou de fonte pour polir;

A la création, au chapitre 101, paragraphe II, du tarif n° 14, de dispositions applicables à ces mêmes marchandises expédiées d'une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français à une gare de la Société nationale des chemins de fer français desservant un point frontière et exportées par ce point frontière. (*Journal officiel* du 19 janvier 1954.)

4 *mars* 1954. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 4 février 1954 tendant à créer, au chapitre 15 du tarif n° 14, un nouveau paragraphe comportant des dispositions applicables aux cylindres de laminoirs en acier ou en fer, ajustés ou travaillés, autrement conditionnés expédiés de Firminy, Fronard ou Rousies à Thionville-Ebange, par wagon chargé de 10 ou de 20 tonnes. (*Journal officiel* du 9 février 1954.)

9 *mars* 1954. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 11 février 1954 tendant à insérer dans le tarif n° 8 un chapitre 11, paragraphe I, comportant une tarification réduite en faveur des grignons d'olives broyés et déshuilés, expédiés de Marseille-Prado ou de Port-Saint-Louis-du-Rhône à Le Légué ou Saint-Brieuc, par wagon chargé de 20 tonnes. (*Journal officiel* du 16 février 1954.)

10 *mars* 1954. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 11 février 1954 tendant:

1° A appliquer le décret n° 53-914 du 26 septembre 1953 et l'arrêté du 26 octobre 1953 portant simplification des formalités administratives aux tarifs suivants:

Tarif spécial applicable aux membres des familles nombreuses.
Tarif spécial des abonnements.
Tarif spécial des voyageurs en groupes.
Tarif des dispositions diverses;

2° A apporter certaines modifications de détail aux tarifs ci-après:

Tarif applicable aux membres des familles nombreuses.
Tarif spécial des voyageurs en groupes.
Titre VIII du tarif des dispositions diverses. (*Journal officiel* du 16 février 1954.)

B. — Décisions mettant opposition à l'application des tarifs proposés, en attendant la décision définitive à intervenir (veto).

10 *mars* 1954. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 9 mars 1954 tendant à insérer, dans le chapitre 105 du tarif n° 7, un nouveau paragraphe II comportant une tarification réduite pour les transports, aux conditions du tarif n° 103, par wagon de 20 tonnes, des boues sèches provenant du lavage de la houille, en provenance d'une houillère de la Moselle, expédiées directement par cette houillère de la gare la desservant à un point frontière compris entre Zoufftgen (inclus) et Vireux (inclus) et exportées par ce point frontière. (*Journal officiel* du 9 mars 1954.)

C. — Décisions prises sur une proposition présentée par la Société nationale des chemins de fer français concernant des prix d'application prévus conformément à l'article 14 (1°, *b*) du cahier des charges.

9 *mars* 1954. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition présentée le 23 février 1954, conformément aux dispositions de l'article 14 (1°, *b*) du cahier des charges et concernant la création, dans le cadre de la tarification à maximum et à minimum prévue au chapitre 1er du tarif n° 14, d'un prix d'application (barème 76) en faveur de la fonte brute en lingots expédiée, par rame de 60 tonnes, de Pont-à-Mousson à Foug ou Liverdun.

Pas d'objection à la mise en vigueur des dispositions proposées, sous la réserve, demandée par vos services, qu'elles seront complétées par l'addition de la désignation « Déchets d'acier, de fer ou de fonte (411) (1) ».

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Avis de concours pour l'admission à l'école du service de santé militaire et à l'école principale du service de santé de la marine.

Un concours pour l'admission à l'école du service de santé militaire et à l'école principale du service de santé de la marine, sections médecine et pharmacie, aura lieu les 10 et 11 juin 1954.

Le registre d'inscription sera ouvert du 5 avril au 10 mai 1954. L'instruction concernant les conditions d'admission et le programme du concours peut être demandée aux secrétariats des facultés des sciences et de médecine.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la direction centrale des services de santé des armées, 231, boulevard Saint-Germain, Paris (7e).

Paris — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise.	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 15 mars 1954.	
349 95	États-Unis	1 $ U.S.A	350 ..(1)	.... ..	.... ..	349 95	.... ..
360 50	Canada	1 $ Can.	.... ..	.... ..	.... ..	360 50	.... ..
464 ..	Côte fse Somalis	100 F Djib	464 0727	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..
8363 50	Allemagne occid	100 D Mk	8333 33	8271 ..	8396 ..	8362 ..	8391 ..
702 45	Belgique	100 F b	700 ..	694 75	705 25	702 10	701 80
5005 ..	Danemark	100 c. d	5067 22	5029 25	5105 23	5065 ..	5061 50
982 80	Gde-Bretagne	1 liv. st	980 ..	972 65	987 35	982 70	982 60
4913 50	Norvège	100 c. n	4900 ..	4863 50	4937 ..	4914 ..	4912 50
9251 50	Pays-Bas	100 fl.	9210 52	9141 60	9279 80	9240 ..	9247 ..
6762 50	Suède	100 c. s	6765 625	6715 ..	6816 50	6763 ..	6761 ..
8053 ..	Suisse	100 f. s	8093 98	7944 ..	8064 ..	8052 ..	.... ..
1003 50	Égypte	1 liv. ég	1005 04	997 .	1013 .	1031 ..	.... ..
56 45	Italie	100 lire	56 022	55 60	56 45	56 45	.... ..
4060 ..	Mexique	100 pos	4057 97	4025 ..	4090 ..	4040 ..	.... ..
1217 75	Portugal	100 esc.	1217 39	1208 25	1226 50	1217 50	1217 ..
4897 50	Tchécoslovaquie	100 kcs	4861 11	4824 50	4897 50	4897 50	.... ..
117 60	Yougoslavie	100 din	116 666	115 70	117 60	117 60	.... ..
	Autriche	100 sch	1346 15	1335 ..(2)	1355 ..(2)		

Zone C. F. A.	100 F C. F. A	200
Zone C. F. P.	100 F C. F. P.	550
États associés du Cambodge, du Laos, Viet-Nam	100 piastres	1000
Comptoir français dans l'Inde	100 roupies I. F	7350

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.
(2) Cours de reprise et de cession des chèques aux voyageurs.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris,
ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

LE PETIT TUBE DE PRÉCISION

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 25.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 10, PLACE VOLTAIRE, PARIS (11e)
R. C.: Seine 157637.

Obligations de 2.000 F à 1/4 0/0 1946

Sixième tirage d'amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société Le Petit Tube de précision a procédé au rachat de 119 obligations à 1/4 0/0 dont l'amortissement est prévu pour le 15 avril 1954.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort en 1954.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par voie de rachats.

AVIS DIVERS

Société anonyme pour l'Exploitation d'Immeubles

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 5.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 11, RUE LOUIS-LE-GRAND, PARIS
R. C.: Seine n° 227013 B.

Les actionnaires de la Société anonyme pour l'exploitation d'immeubles sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le 5 avril 1954, à onze heures trente, au siège social.

ORDRE DU JOUR

1° Rapport du conseil d'administration;
2° Rapports du commissaire des comptes;
3° Approbation des comptes et du bilan de l'exercice 1953, arrêtés au 31 décembre 1953;
4° Renouvellement du conseil d'administration;
5° Autorisation, en tant que de besoin, aux administrateurs ayant des intérêts dans des sociétés ou entreprises en relations d'affaires avec la société.

L'assemblée se compose de tous les actionnaires possédant au moins une action.

Pour assister à l'assemblée, les propriétaires d'actions devront avoir déposé leurs titres, cinq jours au moins avant l'assemblée, au siège social.

Le conseil d'administration.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Robert-Léger Laruë, né à Biarritz (Basses-Pyrénées) le 2 novembre 1909, demeurant à Paris (16e), 4, villa Patrice-Boudard, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses cinq enfants mineurs: Sabine-Marie-Paule, née le 4 novembre 1937 à Biarritz; Anne-Marie-Thérèse, née le 30 octobre 1939 à Biarritz; Béatrice-Marie-Léonarde, née le 27 juillet 1941 à Pau; Antoine-Marie-Jacques-Augustin, né le 9 décembre 1945 à Neuilly-sur-Seine et Jocelyne-Marie-Hélène, née le 6 septembre 1947 à Biarritz, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique de Laruë celui de Laruë de Charlus.

M. Jean-Guillaume, dit Guy Laruë, né à Biarritz (Basses-Pyrénées) le 6 octobre 1913, demeurant à Biarritz; villa Miranda, 43, avenue du Maréchal-Foch, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses quatre enfants mineurs, tous nés à Biarritz: Solange-Marie-Eliane, le 10 août 1941; Serge-Marie-Alexis, le 17 mai 1943; Chantal-Marie-Madeleine, le 11 mai 1945 et Diane-Marie-Isaure, le 7 février 1948, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique de Laruë celui de Laruë de Charlus.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS
(Décret du 16 août 1901.)

15 février 1954. Déclaration à la préfecture de la Somme. **Association d'entr'aide au quartier Saint-Leu.** But: aide aux déshérités et organisation de fêtes dans le quartier. Siège social: rue des Minimes, préau de l'école, Amiens.

15 février 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Association municipale des sports de Suresnes.** But: association chargée d'assurer la coordination et la liaison entre les divers groupements sportifs de la commune et de favoriser le développement de l'éducation physique et des sports dans la commune. Siège social: mairie de Suresnes.

15 février 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. **Société d'éducation populaire de Châtillon-sur-Marne.** But: soutenir et favoriser les œuvres d'éducation populaire. Siège social: au presbytère, rue de l'Eglise, Châtillon-sur-Marne.

15 février 1954. Déclaration à la sous-préfecture d'Issoudun. **Union interprofessionnelle des commerçants, industriels, artisans et professions libérales de Dun-le-Poulier.** But: protéger le commerce, l'industrie et l'artisanat; affermir les liens de confraternité entre ses membres; prendre les intérêts de chacun; régler à l'amiable, par des arbitrages gratuits, les contestations soumises par les associés et toutes les mesures qui lui paraîtraient nécessaires pour assurer les buts ci-devant définis. Siège social: chez M. Boudon, président, Dun-le-Polier.

15 février 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Jonzac. **Association familiale rurale de Vibrac-Léoville-Vanzac-Chaunac-Messac.** But: étude et défense des droits et des intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: mairie de Vibrac.

15 février 1954. Déclaration à la préfecture du Cher. **Cantine scolaire de Sury-en-Vaux.** But: favoriser la fréquentation scolaire et améliorer l'état sanitaire des élèves des écoles publiques en fournissant, à titre onéreux, à ces derniers, un repas chaud à midi. Siège social: mairie de Sury-en-Vaux.

16 février 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. **Entente sportive de Crusnes.** But: pratique des sports (football, basket-ball, cyclisme) et de l'éducation physique. Siège social: cercle des employés, Crusnes-Cités.

16 février 1954. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. Société **Les Pêcheurs de Pontgouin.** But: répression du braconnage et repeuplement de l'Eure. Siège social: mairie de Pontgouin.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.